



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 7 représentés sur 96 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Madame Laurence WATTIEZ, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Rose-May SCHIAVON, Monsieur Pierre CHERET, Madame Martine VANDEVOORDE, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Pierre LACHERIE, Madame Martine CZEKALOWSKI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Antoine IBBA, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Naceira VINCENT, Madame Katia BRETON, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Samia GACI, Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Françoise HAUTECOEUR, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Roger FRUCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre DAMAGEUX, Monsieur Alain COURAULT, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alexandre D'ANDREA, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Alain ROGER, Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Madame Sylvie TAPELLA, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 7

Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Luc DAUCHY à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Hélène CORRE à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Sébastien OGEZ à Madame Sylvie TAPELLA

Absent(s) excusé(s) : 22

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Serge POIX, Monsieur Bruno TRONI, Madame Dominique FALIVA, Monsieur José EVRARD, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES, Monsieur Philippe RAYTER, Monsieur Arnaud SANCHEZ, Madame Sophie GAUTHY, Monsieur Hugues SION, Madame Mina OUBALAAID, Monsieur Bertrand NAGLIK, Madame Rose-Marie JULLIARD, Monsieur Daniel TOP, Madame Sylvie DUPUIS, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Laurence DEPOORTER, Monsieur Patrick CAMBRAY, Monsieur Joël BERNARD, Monsieur Nicolas BAYS, Monsieur Christophe DRUELLES

C060220_D001

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Approbation du budget primitif 2020 de l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial « Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin »

Conformément à l'article R 133-15 du Code du tourisme, le budget de l'EPIC Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est soumis à l'approbation du Conseil communautaire.

Le budget primitif 2020 ci-annexé a été adopté par le Comité de Direction de l'Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin du 27 novembre 2019.

Aujourd'hui, il est proposé d'approuver dans un premier temps, le budget primitif de l'année 2020 de l'EPIC Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Dans un second temps, une prochaine délibération sera prise pour demander l'autorisation de verser le solde de la subvention à l'Office de Tourisme.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 21/01/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote
Madame Katia BRETON
(Présidente de la structure)

Approuve le budget primitif 2020 de l'EPIC Office de tourisme et du patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 8 représentés sur 96 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Madame Laurence WATTIEZ, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Rose-May SCHIAVON, Monsieur Pierre CHERET, Madame Martine VANDEVOORDE, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Pierre LACHERIE, Madame Martine CZEKALOWSKI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Antoine IBBA, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Naceira VINCENT, Madame Katia BRETON, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Samia GACI, Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Françoise HAUTECOEUR, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Roger FRUCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre DAMAGEUX, Monsieur Alain COURAULT, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alexandre D'ANDREA, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Alain ROGER, Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Madame Sylvie TAPELLA, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 8

Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Luc DAUCHY à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Hélène CORRE à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Katia BRETON, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Sébastien OGEZ à Madame Sylvie TAPELLA

Absent(s) excusé(s) : 21

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Serge POIX, Monsieur Bruno TRONI, Madame Dominique FALIVA, Monsieur José EVRARD, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES, Monsieur Arnaud SANCHEZ, Madame Sophie GAUTHY, Monsieur Hugues SION, Madame Mina OUBALAAID, Monsieur Bertrand NAGLIK, Madame Rose-Marie JULLIARD, Monsieur Daniel TOP, Madame Sylvie DUPUIS, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Laurence DEPOORTER, Monsieur Patrick CAMBRAY, Monsieur Joël BERNARD, Monsieur Nicolas BAYS, Monsieur Christophe DRUELLES

C060220_D002

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Etude de marketing territorial - Convention de cofinancement d'étude avec la Banque des Territoires

La Communauté d'agglomération de Lens Liévin, en lien avec les communes de Lens et de Liévin, a candidaté sur le programme Action Coeur de ville et a été retenue.

A ce titre, la Banque des Territoires a été missionnée par l'État pour renforcer son appui aux acteurs du territoire et les aider dans leur projets de développement.

Dans le cadre du dispositif territorial Action Cœur de Ville, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et la Caisse des dépôts et Consignation ont souhaité nouer un partenariat pour réaliser une étude sur l'attractivité économique de la CALL. L'étude a démarré le 2 septembre 2019 et se terminera au plus tard le 2 avril 2020.

A l'issue d'une procédure de mise en concurrence, la société D3 Consulting a été choisie pour coordonner une mission de conseil. L'objectif de cette démarche « attractivité » est de donner aux acteurs locaux, publics et privés, les éléments permettant de promouvoir le territoire de manière homogène et concertée et de créer ainsi une plus forte visibilité de son potentiel économique en vue d'attirer et/ou de développer les activités sur l'agglomération de Lens Liévin .

Le coût total de réalisation de l'étude s'élève à 51 186 € TTC.

Au titre de la présente convention, la CDC versera une subvention d'un montant maximum total de 25 593 € TTC, ce qui représente 50 % du montant de l'étude.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 21/01/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention de cofinancement d'étude Action Coeur de ville « Etude marketing territorial – attractivité de la Communauté d'agglomération de Lens Liévin » avec la Caisse des Dépôts et Consignation,

Admet en conséquence la recette d'un montant de 25 593 €,

Précise que ladite recette est prévue au budget 2020 sur l'imputation : Budget principal/Fonctionnement/Ligne de crédit 8275.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 8 représentés sur 96 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Madame Laurence WATTIEZ, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Rose-May SCHIAVON, Monsieur Pierre CHERET, Madame Martine VANDEVOORDE, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Pierre LACHERIE, Madame Martine CZEKALOWSKI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Antoine IBBA, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Naceira VINCENT, Madame Katia BRETON, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Samia GACI, Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Françoise HAUTECOEUR, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Roger FRUCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre DAMAGEUX, Monsieur Alain COURAULT, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alexandre D'ANDREA, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Alain ROGER, Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Madame Sylvie TAPELLA, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 8

Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Luc DAUCHY à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Hélène CORRE à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Katia BRETON, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Sébastien OGEZ à Madame Sylvie TAPELLA

Absent(s) excusé(s) : 21

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Serge POIX, Monsieur Bruno TRONI, Madame Dominique FALIVA, Monsieur José EVRARD, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES, Monsieur Arnaud SANCHEZ, Madame Sophie GAUTHY, Monsieur Hugues SION, Madame Mina OUBALAAID, Monsieur Bertrand NAGLIK, Madame Rose-Marie JULLIARD, Monsieur Daniel TOP, Madame Sylvie DUPUIS, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Laurence DEPOORTER, Monsieur Patrick CAMBRAY, Monsieur Joël BERNARD, Monsieur Nicolas BAYS, Monsieur Christophe DRUELLES

C060220_D003

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Port Fluvial de Harnes : Tarifs 2020

La CCIR Hauts de France (Ports de Lille) qui a été désignée en 2019 délégataire du service du port fluvial de Harnes jusqu'à 2023, propose pour validation la grille tarifaire de l'année 2020. Le niveau des redevances domaniales est légèrement supérieur à celui de l'année précédente (2,66 € H.T./m²/an contre 2,59 € H.T./m²/an en 2019). Les redevances de quai et les pénalités restent inchangées.

Ces tarifs (en € H.T.), appliqués depuis le 1er janvier 2020, sont les suivants :

1- Tarif des redevances domaniales

Port de Harnes : 2,66 € HT/m²/an

2- Coefficient de pondération sur loyer

Terrain « accès direct voie d'eau »	1,2
Terrain « accès non direct voie d'eau »	0,8
Terrain à conforter (non viabilisé)	0,7

3-Ristourne voie d'eau

Engagement minimum de tonnage voie d'eau

a) vrac, matériaux de construction et autres : 2,5 t / m²/an

b) produits manufacturés hors (a) : 1,5 t/m²/an

Incitation financière si dépassement de l'engagement minimal.

Si tonnage réalisé (TR) par rapport à l'objectif (TO) :

$R = \frac{TR}{TO} \times 100$	101 ≤ R < 110 %	ristourne de :	4 %
	110 ≤ R < 120 %		8 %
	120 ≤ R < 130 %		12 %
	130 ≤ R < 140 %		16 %
	140 ≤ R		20 %

4- Pénalité sur tonnage voie d'eau non réalisé :

Conventions antérieures au 1er janvier 2014

Volume contractuel – volume réalisé x 0,26 € par tonne non réalisée de l'engagement contractuel

Conventions signées à partir du 1er janvier 2014

a) sur engagement minimum de 2,5 t / m² / an

Volume contractuel – volume réalisé x 0,26 € par tonne non réalisée de l'engagement contractuel

b) sur engagement minimum de 1,5 t / m² / an

Volume contractuel – volume réalisé x 0,44 € par tonne non réalisée de l'engagement contractuel

5- Redevance de quai

- 0 à 50 000 tonnes : de 0,25 € à 0,30 € H.T. / tonne
- 50 001 à 100 000 tonnes : de 0,19 à 0,22 € H.T./ tonne
- au-delà de 100 000 tonnes : de 0,15 à 0,17 € H.T./ tonne

Observations : décomptes des tonnages par client et par année civile.

6- Redevance Colis lourds

Redevance fixe à l'unité :

Colis de 0 à 10 t	58,00 € HT/unité
Colis de 11 à 40 t	128,00 € HT/unité
Colis de 41 à 85 t	181,00 € HT/unité
Colis de 86 à 180 t	268,00 € HT/unité
Colis de plus de 180 t	343,00 € HT/unité

Redevance proportionnelle : 5,00 € HT/Tonne

Colis de toutes catégories – Cette redevance s'ajoute à la précédente

Manutention effectuée par l'utilisateur avec ses propres moyens, stockage sur quai n'excédant pas 48 heures

7- Stationnement bateau à quai

Stationnement hors période d'opération de manutention fluviale :

Pénalité de 183 € HT/demi-journée/bateau

8 – Indexation

Ces tarifs augmenteront le 1er janvier de chaque année proportionnellement à l'évolution de l'indice du coût de la construction (ICC) du 2ème trimestre (base 100 au 4ème trimestre 1953).

Evolution entre l'indice N-2 et l'indice N-1 applicable au 1er janvier de l'année N.

9- Marge commerciale

Marge de manœuvre commerciale de +/- 15%.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 21/01/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les tarifs présentés par la CCIR Hauts de France (Ports de Lille), en qualité de délégataire du service du Port fluvial de Harnes, au titre de l'année 2020.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 8 représentés sur 96 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Madame Laurence WATTIEZ, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Rose-May SCHIAVON, Monsieur Pierre CHERET, Madame Martine VANDEVOORDE, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Pierre LACHERIE, Madame Martine CZEKALOWSKI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Antoine IBBA, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Naceira VINCENT, Madame Katia BRETON, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Samia GACI, Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Françoise HAUTECOEUR, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Roger FRUCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre DAMAGEUX, Monsieur Alain COURAULT, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alexandre D'ANDREA, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Alain ROGER, Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Madame Sylvie TAPELLA, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 8

Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Luc DAUCHY à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Hélène CORRE à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Katia BRETON, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Sébastien OGEZ à Madame Sylvie TAPELLA

Absent(s) excusé(s) : 21

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Serge POIX, Monsieur Bruno TRONI, Madame Dominique FALIVA, Monsieur José EVRARD, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES, Monsieur Arnaud SANCHEZ, Madame Sophie GAUTHY, Monsieur Hugues SION, Madame Mina OUBALAAID, Monsieur Bertrand NAGLIK, Madame Rose-Marie JULLIARD, Monsieur Daniel TOP, Madame Sylvie DUPUIS, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Laurence DEPOORTER, Monsieur Patrick CAMBRAY, Monsieur Joël BERNARD, Monsieur Nicolas BAYS, Monsieur Christophe DRUELLES

C060220_D004

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Dispositifs d'aides aux entreprises du parc des Industries Artois-Flandres Convention de partenariat avec le SIZIAF, la Région Hauts de France et la CABBALR

Le syndicat mixte du Parc des industries Artois-Flandres (SIZIAF) a régulièrement versé des aides au développement des entreprises du parc ou ayant un projet d'implantation sur le parc. Ces aides pouvaient s'inscrire dans un contrat de développement établi entre l'entreprise, le SIZIAF et la Région. Le critère essentiel d'octroi de ces aides était la création d'emploi. Ces aides ont été mobilisées pour attirer des entreprises sur ce parc à vocation principalement industrielle.

La loi NOTRe du 7 août 2015 est venue modifier et préciser la possibilité de verser des aides aux entreprises entre les différents niveaux de collectivités. Ainsi, les EPCI à fiscalité propre sont compétents pour verser des aides à l'immobilier et la Région pour définir les régimes d'aides et pour décider l'octroi des aides aux entreprises. Toutefois, en vertu de l'article L.1511-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les communes et leurs groupements peuvent participer au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région.

A ce titre, le syndicat mixte du Parc des industries Artois Flandres (SIZIAF), dont la CALL est membre au même titre que la CABBALR, a sollicité la Région pour :

- Compléter le financement de la Région lorsque celle-ci octroie une aide individuelle à une entreprise, dans le cadre d'un dispositif adopté par la Région. Cette complémentarité peut se traduire par une convention tripartite entre le syndicat mixte du parc des industries Artois Flandres, la Région et l'entreprise accompagnée,

Et/ou

- Participer au financement d'un dispositif d'aide mis en place par la région, dans le cadre d'une convention de partenariat entre le syndicat mixte du parc des Industries Artois Flandres et la Région précisant les modalités d'intervention de chacun.

Aussi, dans le cadre ci-dessus rappelé, et afin de proposer un accompagnement optimal aux entreprises en leur assurant une forte réactivité tout en facilitant l'instruction de leur d'aide, les parties souhaitent créer un partenariat fort autour des aides directes aux entreprises du territoire du Syndicat mixte du parc des Industries Artois Flandres.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 21/01/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la convention de partenariat avec le SIZIAF, la Région Hauts de France et la CABBALR concernant la participation du SIZIAF au financement des aides aux entreprises.

Autorise le Président à signer la convention permettant la participation du SIZIAF au financement des aides et régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts de France.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 8 représentés sur 96 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Madame Laurence WATTIEZ, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Rose-May SCHIAVON, Monsieur Pierre CHERET, Madame Martine VANDEVOORDE, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Pierre LACHERIE, Madame Martine CZEKALOWSKI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Antoine IBBA, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Naceira VINCENT, Madame Katia BRETON, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Samia GACI, Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Françoise HAUTECOEUR, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Roger FRUCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre DAMAGEUX, Monsieur Alain COURAULT, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alexandre D'ANDREA, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Alain ROGER, Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Madame Sylvie TAPELLA, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 8

Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Luc DAUCHY à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Hélène CORRE à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Katia BRETON, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Sébastien OGEZ à Madame Sylvie TAPELLA

Absent(s) excusé(s) : 21

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Serge POIX, Monsieur Bruno TRONI, Madame Dominique FALIVA, Monsieur José EVRARD, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES, Monsieur Arnaud SANCHEZ, Madame Sophie GAUTHY, Monsieur Hugues SION, Madame Mina OUBALAAID, Monsieur Bertrand NAGLIK, Madame Rose-Marie JULLIARD, Monsieur Daniel TOP, Madame Sylvie DUPUIS, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Laurence DEPOORTER, Monsieur Patrick CAMBRAY, Monsieur Joël BERNARD, Monsieur Nicolas BAYS, Monsieur Christophe DRUELLES

C060220_D005

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Politique communautaire en matière d'immobilier d'entreprises et tertiaires / Prise à bail par la CALL au profit du promoteur Téréneo / Lot 0 - ZAC Centralité

Par délibération en date du 18 mars 2019, le Conseil Communautaire a validé le transfert, au profit de l'établissement intercommunal, et les modalités de mise en œuvre de la ZAC Centralité à Lens, initialement créée par la Ville de Lens.

Dans ce cadre, un appel à promoteurs/concepteurs a été lancé en partenariat avec la Ville de Lens sur le lot 0, situé face à la gare TGV. Le 12 juin 2019, la commission a choisi le promoteur Téréneo pour la réalisation d'environ 5.850 m² de SDP sur le lot 0.

Les surfaces sont indicatives. Elles devront être précisées au vu du permis de construire.

Dans le cahier des charges de l'appel à promoteurs, il était indiqué que l'Université d'Artois prendrait à la vente ou à la location 2.500 m² SDP. Dans un courrier en date du 19 septembre 2019, l'Université de l'Artois a annoncé avoir réduit son ambition de développement sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et rompu les négociations en cours en vue de son implantation.

En parallèle, lors de la remise de son offre, Téréneo a annoncé la venue de la société IGIENAIR sur une emprise d'environ 1800 m² SDP et l'implantation de 180 emplois au sein même du bâtiment, dont 150 créations d'emploi sur le Territoire.

Le retrait de l'Université d'Artois compromet le taux de précommercialisation requis pour le démarrage d'un projet immobilier (40 % minimum) et notamment les conditions imposées par le comité d'engagement du promoteur.

En parallèle, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a délibéré le 17 décembre 2019 pour prendre à bail dans les conditions et délais définis dans ladite délibération, afin de soutenir le démarrage de programmes immobiliers stratégiques.

Aussi, afin de ne pas compromettre la date de livraison du programme, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin prendrait à bail, en application de la délibération du 17 décembre 2019, la surface totale maximum d'environ 1.755,6 m² soit 30 % maximum de la surface totale commercialisable pour une durée maximale de 6 ans. Le loyer est fixé à 140 € H.T. / m² / an.

Le montant maximum du loyer annuel est de 245.784 € Hors taxes.

Cette prise à bail s'opère dans les conditions définies par la délibération n°12 du 17 décembre 2019 car l'immeuble répond à l'ensemble des critères et conditions qui y sont détaillés et notamment une clause de désengagement progressif permettant à des entreprises de se substituer à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin dans son engagement à hauteur des surfaces qu'elles auront louées. Par conséquent, entre le lancement de l'opération et la livraison du bâtiment, les surfaces commercialisées par l'investisseur contribueront de façon prioritaire à diminuer progressivement l'engagement de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. A la livraison du bâtiment, si les surfaces ont trouvé preneur, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ne deviendra pas locataire de l'opération, les entreprises venant se substituer aux engagements pris par notre établissement. La promesse devient alors caduque.

Cette prise a bail implique un démarrage des travaux de l'immeuble dans un délai maximal de 3 mois à compter de la purge du permis de construire.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 21/01/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la prise à bail dans les conditions de la délibération n°12 du 17 décembre 2019 par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin au sein du programme du lot 0 compris dans le périmètre de la ZAC Centralité et développé par le promoteur TERENEO au droit des parcelles référencées section AC nos 322p et 323p au cadastre de Lens, pour une surface maximum de 1.755,6 m² environ (30% de la surface totale commercialisable) et moyennant un loyer annuel maximum de 245.784 € Hors Taxes.

Le bail serait accepté pour une durée maximale de 6 ans.

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer toutes les pièces afférentes à cette prise à bail.

Précise que cette prise à bail de la CALL sera recensée dans ses engagements hors bilan retracés dans ses annexes budgétaires.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 8 représentés sur 96 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Madame Laurence WATTIEZ, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Rose-May SCHIAVON, Monsieur Pierre CHERET, Madame Martine VANDEVOORDE, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Pierre LACHERIE, Madame Martine CZEKALOWSKI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Antoine IBBA, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Naceira VINCENT, Madame Katia BRETON, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Samia GACI, Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Françoise HAUTECOEUR, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Roger FRUCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre DAMAGEUX, Monsieur Alain COURAULT, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alexandre D'ANDREA, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Alain ROGER, Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Madame Sylvie TAPELLA, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 8

Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Luc DAUCHY à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Hélène CORRE à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Katia BRETON, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Sébastien OGEZ à Madame Sylvie TAPELLA

Absent(s) excusé(s) : 21

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Serge POIX, Monsieur Bruno TRONI, Madame Dominique FALIVA, Monsieur José EVRARD, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES, Monsieur Arnaud SANCHEZ, Madame Sophie GAUTHY, Monsieur Hugues SION, Madame Mina OUBALAAID, Monsieur Bertrand NAGLIK, Madame Rose-Marie JULLIARD, Monsieur Daniel TOP, Madame Sylvie DUPUIS, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Laurence DEPOORTER, Monsieur Patrick CAMBRAY, Monsieur Joël BERNARD, Monsieur Nicolas BAYS, Monsieur Christophe DRUELLES

C060220_D006

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Société Miroux à Lens - Avance remboursable

La société MIROUX, installée Parc d'activités de la croisette à Lens, est une entreprise générale de bâtiment dont la spécialité est le gros œuvre. Elle emploie à ce jour 120 salariés.

L'entreprise rencontre actuellement des difficultés financières, suite à des contraintes de prix dans un secteur très concurrentiel, la gestion de nombreuses intempéries, et des erreurs dans des devis notamment. Elle a été placée en procédure collective le 6 février 2019.

Des mesures correctives ont été mises en place, et les deux associés (Laurent et Charles Miroux, cousins et respectivement PDG et DG) travaillent à un plan d'apurement sur lequel chacun apportera 100 000 € ainsi que de nouveaux associés à hauteur de 450 000 €.

Les associés mobilisent également l'ensemble des acteurs locaux afin d'accompagner ce plan de retournement.

Par délibération du 25 avril 2019, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a approuvé le partenariat avec la Région Hauts de France permettant d'abonder (conformément à l'article L 1511-2 du CGCT) l'aide octroyée par la Région à une entreprise de son territoire, notamment lors de besoin de consolidation financière.

Dans ce cadre, une avance remboursable de 200 000 € de la CALL est proposée pour accompagner le plan de redéploiement de la société MIROUX. Ce soutien intervient parallèlement à celui de la Région qui apporte une aide, également sous forme d'avance remboursable, de 400 000 €.

Cette avance remboursable au taux de 2 % serait d'une durée de 5 ans avec un différé de 1 an sous réserve du bouclage du plan de financement et de son homologation par le tribunal de commerce.

Ce prêt serait décaissé en une seule fois dès le vote du Conseil Communautaire (et la notification de la présente délibération).

Les modalités de versement, suivi, et remboursement ainsi que les engagements respectifs (notamment celui du maintien des effectifs de l'entreprise) feraient l'objet d'une convention spécifique. Le remboursement serait mensuel par prélèvement automatique.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 21/01/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'accompagner financièrement, dans le cadre d'une intervention conjointe avec le Conseil Régional Hauts de France, le plan de redéploiement présenté par la société MIROUX, en accordant une avance remboursable de 200 000 € aux conditions mentionnées ci-dessus. Cette intervention est permise par l'article L 1511-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne relatif aux aides de minimis.

Autorise le Président à signer, avec la société MIROUX, ou toute autre société s'y substituant, la convention portant sur une avance remboursable, et tous documents et actes juridiques, administratifs et financiers afférents, d'un montant de 200 000 € apportés par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 200 000 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation :Budget/Investissement/Ligne de crédit 8885.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 8 représentés sur 96 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Madame Laurence WATTIEZ, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Rose-May SCHIAVON, Monsieur Pierre CHERET, Madame Martine VANDEVOORDE, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Pierre LACHERIE, Madame Martine CZEKALOWSKI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Antoine IBBA, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Naceira VINCENT, Madame Katia BRETON, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Samia GACI, Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Françoise HAUTECOEUR, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Roger FRUCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre DAMAGEUX, Monsieur Alain COURAULT, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alexandre D'ANDREA, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Alain ROGER, Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Madame Sylvie TAPELLA, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 8

Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Luc DAUCHY à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Hélène CORRE à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Katia BRETON, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Sébastien OGEZ à Madame Sylvie TAPELLA

Absent(s) excusé(s) : 21

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Serge POIX, Monsieur Bruno TRONI, Madame Dominique FALIVA, Monsieur José EVRARD, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES, Monsieur Arnaud SANCHEZ, Madame Sophie GAUTHY, Monsieur Hugues SION, Madame Mina OUBALAAID, Monsieur Bertrand NAGLIK, Madame Rose-Marie JULLIARD, Monsieur Daniel TOP, Madame Sylvie DUPUIS, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Laurence DEPOORTER, Monsieur Patrick CAMBRAY, Monsieur Joël BERNARD, Monsieur Nicolas BAYS, Monsieur Christophe DRUELLES

C060220_D007

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Conventionnement CALL - PROCIVIS NORD

Dans le cadre de la mise en œuvre de nos dispositifs opérationnels, PROCIVIS Nord nous propose un partenariat afin de mettre en œuvre un système de caisse d'avance.

En effet, PROCIVIS est une Société Anonyme d'Intérêt Collectif pour l'Accession Sociale à la Propriété (SACICAP) ayant développé une activité spécifique de « Missions Sociales ». Son objectif est d'apporter des solutions à ceux qui se trouvent exclus des dispositifs classiques d'aides.

Dès lors, il s'agit de mettre à disposition des fonds, sous forme d'avances, permettant le préfinancement des subventions publiques dans le cadre de la rénovation de l'habitat privé, le cas échéant complétées par des « Prêts Travaux Missions Sociales » finançant tout ou partie du reste à charge des travaux. Ce dispositif de « caisse d'avance » a ainsi pour vocation d'aider les propriétaires occupants privés à concrétiser leur projet de rénovation, grâce à l'avance de tout ou partie des subventions auxquelles ils sont éligibles. En effet, l'avance sera débloquée dès le démarrage des travaux ce qui constitue un véritable effet de levier dans la prise de décision.

C'est pourquoi, il est proposé un conventionnement avec PROCIVIS au titre de la mise en place du Programme d'intérêt Général (PIG) « Précarité Énergétique et Habitat Indigne » qui sera déployé à l'échelle du territoire communautaire dès janvier 2020.

Les conditions de ce conventionnement sont les suivantes :

- PROCIVIS accorde via un conventionnement à la CALL un prêt de 200 000 €.
- Ce prêt, qui est consenti dans le cadre des Missions Sociales de la Société PROCIVIS Nord, a pour objet de permettre aux bénéficiaires des dispositifs opérationnels type PIG d'effectuer les travaux nécessaires à la réhabilitation de leur logement en préfinançant les subventions qui seront engagées par les financeurs institutionnels (ANAH, CALL, Région...).
- Les sommes prêtées seront remboursées par la CALL en une seule fois le 31/12/2028.
- Le prêt est consenti à titre gratuit, sans intérêt ni commission d'engagement.
- Le prêt est conditionné par l'octroi d'un cautionnement solidaire jusqu'à concurrence de 160 000 € (soit 80% de 200 000 €). Cet acte de cautionnement prendra la forme d'une garantie d'emprunt.
- Un contrat de prêt est réalisé entre PROCIVIS et l'opérateur du PIG (Citémétrie). La société présente une situation financière solide au regard des ratios de solvabilité (source société.com). La garantie de l'emprunt donnée par la CALL ne présente donc pas risque importante pour la collectivité.

Par ailleurs, PROCIVIS Nord s'engage à financer le cas échéant tout ou partie du reste à charge de certains ménages. Pour ce faire, il pourra consentir, sous conditions de ressources, aux propriétaires occupants, un Prêt Travaux Missions Sociales (mis en place spécifiquement par PROCIVIS Nord) du montant de tout ou partie des travaux restant à leur charge, après déduction des diverses aides (ANAH, CALL, CAF, CARSAT...) et lorsque aucune autre solution de financement n'est envisageable compte tenu de la situation personnelle du propriétaire occupant concerné.

Les plus-values pour la collectivité :

- Proposer un outil supplémentaire aux ménages dans le cadre de l'intervention en matière d'habitat privé ;
- Permettre aux propriétaires occupants les plus modestes d'effectuer les travaux nécessaires à l'amélioration de leurs conditions et confort de vie ;
- Sécuriser les plans de financement des ménages les plus modestes dans le cadre de leur projet travaux ;
- Assurer un règlement plus rapide de leurs factures aux artisans sans attente excessive risquant de mettre en difficulté leur trésorerie.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 20/01/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à :

- Signer la convention avec PROCIVIS Nord,
- Signer l'acte de cautionnement (principe de garantie d'emprunt à hauteur de 160 000€),
- Signer le contrat de prêt afin d'accorder une garantie à Citémétrie à hauteur de 160 000 € au titre du prêt contracté par Citémétrie auprès de PROCIVIS, contrat de prêt joint en annexe.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 8 représentés sur 96 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Madame Laurence WATTIEZ, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Rose-May SCHIAVON, Monsieur Pierre CHERET, Madame Martine VANDEVOORDE, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Pierre LACHERIE, Madame Martine CZEKALOWSKI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Antoine IBBA, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Naceira VINCENT, Madame Katia BRETON, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Samia GACI, Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Françoise HAUTECOEUR, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Roger FRUCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre DAMAGEUX, Monsieur Alain COURAULT, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alexandre D'ANDREA, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Alain ROGER, Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Madame Sylvie TAPELLA, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 8

Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Luc DAUCHY à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Hélène CORRE à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Katia BRETON, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Sébastien OGEZ à Madame Sylvie TAPELLA

Absent(s) excusé(s) : 21

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Serge POIX, Monsieur Bruno TRONI, Madame Dominique FALIVA, Monsieur José EVRARD, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES, Monsieur Arnaud SANCHEZ, Madame Sophie GAUTHY, Monsieur Hugues SION, Madame Mina OUBALAAID, Monsieur Bertrand NAGLIK, Madame Rose-Marie JULLIARD, Monsieur Daniel TOP, Madame Sylvie DUPUIS, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Laurence DEPOORTER, Monsieur Patrick CAMBRAY, Monsieur Joël BERNARD, Monsieur Nicolas BAYS, Monsieur Christophe DRUELLES

C060220_D008

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Délibération cadre relative à l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier

Pour établir sa programmation complémentaire, la CALL a cofinancé et a copiloté avec Maisons et Cités une étude menée par le cabinet Wavestone. Celle-ci a permis d'établir une première liste de 18 cités minières à programmer au titre de l'ERBM pour 2021/2028 validée par les élus membres du COPIL ERBM de la CALL qui ont souhaité par ailleurs que des revues de projets soient organisées en lien avec les Villes concernées.

Cette démarche a permis d'établir une liste de 19 cités minières (à la demande de la Ville de Lens, la Cité 2 a été remplacée par la Cité des Arbres et la Cité du Grand Condé) soit un total de 3500 logements à rénover par Maisons et Cités. La programmation et le phasage ont été validés par les élus membres du COPIL ERBM de la CALL et les Maires des Villes concernées.

L'objet de cette délibération vise à :

Valider la programmation ERBM complémentaire 2021/2028 ainsi que le phasage dans le temps des cités.

La CALL a confirmé sa mobilisation pour l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) par délibération à l'occasion du conseil communautaire du 27 juin 2017 et a décidé d'accompagner sa mise en œuvre opérationnelle en votant lors du conseil du 28 février 2018 un budget dédié d'un montant de 3 millions d'euros par an.

Pour rappel, la CALL dispose sur son Territoire de 39 % du patrimoine de Maisons et Cités. Sur les 10 ans de l'ERBM, il est prévu que ce bailleur rénove 8901 logements (4644 au titre de l'ERBM et 4257 dans le cadre de son PSP) à l'échelle de la CALL.

La CALL, dans sa délibération cadre relative à l'ERBM du 5 octobre 2018, a confirmé la programmation d'une première liste de 10 cités minières pour 2018/2020 soit environ 1200 logements à rénover. Afin de l'aider à définir la programmation complémentaire ERBM, la CALL a cofinancé et a copiloté avec Maisons et Cités une étude menée par le cabinet Wavestone qui a permis de définir des critères objectifs de priorisation des cités minières après 2020 sur le territoire de la CALL.

Suite à cette étude, les élus membres du COPIL ERBM ont validé le 25 février 2019 une première liste de 18 cités minières à prioriser pour un total de 3500 logements. Cette liste a été présentée à l'occasion du Bureau communautaire du 18 mars 2019. A l'occasion de la réunion du 25 mai 2019, les élus membres du COPIL ERBM de la CALL ont souhaité par ailleurs que des revues de projets soient organisées en lien avec les Villes concernées afin de stabiliser le phasage des opérations à venir.

Suite à ces revues de projets, le nombre de cités minières à programmer au titre d l'ERBM a été fixé à 19 pour 2021/2028. A la demande de la Ville de Lens, la Cité des Arbres (cohérence d'intervention avec l'opération NPNRU) et la Cité du Grand Condé (enjeux urbains forts) ont été priorisées au titre de l'ERBM en lieu et place de la Cité 2 qui sera traitée au titre du PSP.

La programmation et le phasage proposé ci-dessous ont été validés par les élus membres du COPIL ERBM de la CALL et par les Maires des Villes concernées :

Phase 1 – 2021/2023 :

- Cité de la Souchez à Angres,
- Cité Piérard à Méricourt et Billy-Montigny,
- Cité des Brebis à Bully-les-Mines et Mazingarbe,
- Cité du Transvaal à Fouquières-les-Lens,
- Cité n°11 de Béthune à Grenay et Loos-en-Gohelle,
- Cité des Arbres et Cité 14 Est à Lens,
- Cité St-Albert, Cité 2-5 de Calonne, Cité Riaumont et Cité des Petits Bois à Liévin,
- Cité Anchin à Noyelles-sous-Lens,
- Cité 10 de Lens à Vendin-le-Vieil.

Phase 2 – 2024/2026 :

- Cité du Bouvier à Avion,
- Cité n°2 de Béthune à Bully-les-Mines et Mazingarbe,
- Cité n°5 de Béthune à Grenay,
- Cité du Grand-Condé à Lens,
- Cité de la Plaine à Liévin,
- Cité 4/5 Sud à Méricourt.

Il est par ailleurs précisé qu'une opération est considérée comme lancée à compter de la phase « étude urbaine et sociale » et qu'aucune phase « travaux » de Maisons et Cités ne démarrera après 2026.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 20/01/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Valide la liste des 19 cités minières ainsi que leur phasage dans le temps au titre de la programmation ERBM complémentaire 2021/2028.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 8 représentés sur 96 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Madame Laurence WATTIEZ, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Rose-May SCHIAVON, Monsieur Pierre CHERET, Madame Martine VANDEVOORDE, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Pierre LACHERIE, Madame Martine CZEKALOWSKI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Antoine IBBA, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Naceira VINCENT, Madame Katia BRETON, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Samia GACI, Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Françoise HAUTECOEUR, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Roger FRUCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre DAMAGEUX, Monsieur Alain COURAULT, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alexandre D'ANDREA, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Alain ROGER, Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Madame Sylvie TAPELLA, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 8

Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Luc DAUCHY à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Hélène CORRE à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Katia BRETON, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Sébastien OGEZ à Madame Sylvie TAPELLA

Absent(s) excusé(s) : 21

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Serge POIX, Monsieur Bruno TRONI, Madame Dominique FALIVA, Monsieur José EVRARD, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES, Monsieur Arnaud SANCHEZ, Madame Sophie GAUTHY, Monsieur Hugues SION, Madame Mina OUBALAAID, Monsieur Bertrand NAGLIK, Madame Rose-Marie JULLIARD, Monsieur Daniel TOP, Madame Sylvie DUPUIS, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Laurence DEPOORTER, Monsieur Patrick CAMBRAY, Monsieur Joël BERNARD, Monsieur Nicolas BAYS, Monsieur Christophe DRUELLES

C060220_D009

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Conventionnement CALL - Lycées Hennebique et Béhal au titre de l'aménagement intérieur de la Maison de l'habitat

Pour accompagner la rénovation des logements de son territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL) mène depuis de nombreuses années une politique volontariste et transversale en matière d'habitat privé, de renouvellement urbain et de transition énergétique.

C'est dans ce cadre que la CALL a souhaité créer une Maison de l'habitat Durable (MHD). Par le biais de cet équipement, l'agglomération se dote d'un outil performant pour accueillir, informer et accompagner les propriétaires et les locataires du parc privé dans les domaines relatifs à l'amélioration de l'habitat, à l'habitat durable et à la rénovation énergétique.

Service public de proximité, la MHD constitue un Guichet Unique de l'Habitat (GUH) pour l'ensemble des 36 communes du territoire. Localisée dans le bâtiment Sirius (rdc bas du pôle Lens Gare – lot 03) rue Jean Letienne à Lens afin de répondre à une volonté de centralité et d'accessibilité, elle fait aujourd'hui l'objet d'une étude d'aménagement via une maîtrise d'œuvre sur la base d'un programme technique.

La MHD se veut donc être un équipement public démonstratif contribuant à l'information, aux conseils, à l'insertion mais aussi à la qualification. Aussi, il est proposé de travailler à la valorisation de ce projet démonstratif en mettant en place un chantier participatif, en lien avec les lycées professionnels du territoire.

Les lycées Hennebique de Liévin et Béhal de Lens ont émis le souhait de contribuer à la mise en place de ce projet. Dès lors, il est envisagé de proposer un partenariat avec ces lycées. En effet, ces chantiers participatifs ont pour but de favoriser l'apprentissage et de mettre en pratique des techniques nouvelles et durables telles que la pose d'enduit argile, la construction d'un mur en terre crue, la création de cloisons en OSB, l'application de peinture écologique avec la participation des étudiants.

Ce partenariat se traduit donc par une convention ayant pour objet de définir les modalités de collaboration entre la CALL et les lycées HENNEBIQUE et BÉHAL pour l'aménagement intérieur de la MHD.

Les échanges entre la CALL et les Lycées s'organiseront de la façon suivante :

- la CALL fournit le matériel nécessaire à la pose d'enduit argile, la construction d'un mur en terre crue, la peinture, la mise œuvre de parois en OSB
- les lycées prennent en charge les poses de matériaux ainsi que la fabrication des cloisons dans le cadre des activités scolaires des sections techniques.

Dans le cadre de ces conventions, la CALL s'engage :

- à mettre à disposition du Lycée HENNEBIQUE tout ou partie du matériel nécessaire à la pose d'enduit argile, la construction d'un mur en terre crue, la peinture.... ;
- à fournir les matières (argile et briques en terre crue) afin que les élèves puissent s'exercer et préparer en amont la prestation au sein de leur lycée (en lien avec l'école d'architecture de Lille et avec le maître d'œuvre de la MHD).

Les services de la CALL et le chef d'établissement se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l'application de la présente convention et prendront d'un commun accord les dispositions propres à les résoudre.

Le Lycée Hennebique s'engage à :

- travailler au montage et l'assemblage d'aménagements intérieurs constitutifs de la MHD (murs en brique de terre crue, murs d'argile, peinture) ;
- les élèves se rendront sur le site du chantier accompagnés et encadrés du nombre suffisant d'adultes du lycée ;
- les élèves seront obligatoirement chaussés de chaussures de sécurité et porteront un casque et une chasuble réfléchissante pour le chantier ; cette mesure est à la charge du lycée ;
- l'intervention sur chantier faisant partie de la formation du lycée, les élèves seront couverts par l'assurance de ce dernier ;
- A ce que le lycéen sur le chantier demeure élève du lycée et soumis à son règlement intérieur ;
- à accueillir et collaborer avec l'école d'architecture de Lille, afin que les étudiants puissent se former et se sensibiliser aux techniques en partenariat avec les élèves du lycée Hennebique au sein de leurs ateliers. Lors de cet accueil les étudiants de l'école d'architecture seront couverts par leur assurance ou celle de l'école d'architecture.

Le Lycée Auguste Béhal s'engage à :

- travailler au montage et l'assemblage d'aménagements intérieurs constitutifs de la MHD (assemblage OSB).
- Ce que les élèves se rendent sur le site du chantier accompagnés et encadrés du nombre suffisant d'adultes du lycée.
- Ce que les élèves soient obligatoirement chaussés de chaussures de sécurité et porteront un casque et une chasuble réfléchissante pour le chantier ; cette mesure est à la charge du lycée.
- L'intervention sur chantier faisant partie de la formation du Lycée, les élèves seront couverts par l'assurance de ce dernier.
- A ce que le lycéen sur le chantier demeure élève du lycée et soumis à son règlement intérieur.
- A accueillir et collaborer avec l'école d'architecture de Lille, afin que les étudiants puissent se former et se sensibiliser aux techniques en partenariat les élèves du lycée Béhal au sein de leurs ateliers. Lors de cet accueil les étudiants de l'école d'architecture seront couverts par leur assurance ou celle de l'école d'architecture.
- intervenir durant les périodes du 23 au 27 mars et du 06 au 10 avril 2020 et à terminer les travaux cités avant la fin de l'année scolaire 2019/2020.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 20/01/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise la signature de la convention partenariale avec le lycée Hennebique de Liévin, ayant pour objet la réalisation d'aménagements à l'intérieur de la future Maison de l'Habitat Durable de la CALL.

Autorise la signature de la convention partenariale avec le lycée Béhal de Lens, ayant pour objet la réalisation d'aménagements à l'intérieur de la future Maison de l'Habitat Durable de la CALL.

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Précise que l'achat des matériaux est prévu au budget annexe Action Economique 2020/ Opération 19D13886/ ligne de crédit 9307.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 8 représentés sur 96 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Madame Laurence WATTIEZ, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Rose-May SCHIAVON, Monsieur Pierre CHERET, Madame Martine VANDEVOORDE, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Pierre LACHERIE, Madame Martine CZEKALOWSKI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Antoine IBBA, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Naceira VINCENT, Madame Katia BRETON, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Samia GACI, Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Françoise HAUTECOEUR, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Roger FRUCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre DAMAGEUX, Monsieur Alain COURAULT, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alexandre D'ANDREA, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Alain ROGER, Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Madame Sylvie TAPELLA, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 8

Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Luc DAUCHY à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Hélène CORRE à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Katia BRETON, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Sébastien OGEZ à Madame Sylvie TAPELLA

Absent(s) excusé(s) : 21

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Serge POIX, Monsieur Bruno TRONI, Madame Dominique FALIVA, Monsieur José EVRARD, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES, Monsieur Arnaud SANCHEZ, Madame Sophie GAUTHY, Monsieur Hugues SION, Madame Mina OUBALAAID, Monsieur Bertrand NAGLIK, Madame Rose-Marie JULLIARD, Monsieur Daniel TOP, Madame Sylvie DUPUIS, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Laurence DEPOORTER, Monsieur Patrick CAMBRAY, Monsieur Joël BERNARD, Monsieur Nicolas BAYS, Monsieur Christophe DRUELLES

C060220_D010

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Convention d'Utilité Sociale 2019 - 2024

Signature des documents contractuels par la Communauté d'Agglomération de Lens - Liévin

Les lois n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR, n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté et 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite loi ÉLAN imposent à chaque bailleur social d'élaborer sa Convention d'Utilité Sociale (C.U.S.) qui doit le lier avec l'État pour la période 2019 – 2024.

Chaque bailleur, au travers de cette convention, concrétisera et territorialisera ses objectifs et ses engagements en matière de politique patrimoniale (développement, vente, réhabilitation, maintenance,...), de politique sociale, de qualité de service rendu, de qualification de son patrimoine ainsi que ceux relatifs aux attributions et au peuplement résidentiel.

Ces documents ont été élaborés pour le 30 juin 2019 avec une signature au plus tard le 31 décembre 2019 et une application effective des engagements au 1er janvier 2019.

L'article 88 de la loi ELAN accorde un délai de 12 mois dès lors que le bailleur est concerné par un regroupement avec un autre opérateur.

Le Législateur prévoit que les E.P.C.I. peuvent être associées à l'élaboration des dispositions de la C.U.S. relatives aux immeubles situés sur son territoire. Ils peuvent être ou non cosignataires de ces conventions aux côtés des bailleurs et de l'État.

Devenue chef de file des politiques de l'Habitat et du logement depuis la loi ALUR, la Communauté d'Agglomération ne peut que s'engager à côté de ses partenaires du logement social, en prenant une part active à la coproduction de ce document stratégique, pour les immeubles concernant son territoire.

Par délibération du conseil Communautaire du 26 septembre 2017, le Président a été autorisé à signer les C.U.S. de Maisons & Cités, Pas-de-Calais Habitat et S.I.A. Habitat.

Afin d'apporter un traitement identique à l'évolution de l'ensemble des patrimoines des différents bailleurs présents sur le territoire communautaire, il est proposé d'étendre cette possibilité d'être cosignataire des C.U.S. 2020 - 2024 des opérateurs concernés œuvrant sur le territoire.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 20/01/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Amende la délibération du 26 septembre 2017 autorisant le Président à signer les Conventions d'Utilité sociale de Maisons & Cités, Pas-de-Calais Habitat et SIA Habitat.

Autorise le Président à signer les Conventions d'Utilité sociale 2020 – 2024 des bailleurs sociaux œuvrant sur le territoire.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 8 représentés sur 96 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Madame Laurence WATTIEZ, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Rose-May SCHIAVON, Monsieur Pierre CHERET, Madame Martine VANDEVOORDE, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Pierre LACHERIE, Madame Martine CZEKALOWSKI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Antoine IBBA, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Naceira VINCENT, Madame Katia BRETON, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Samia GACI, Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Françoise HAUTECOEUR, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Roger FRUCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre DAMAGEUX, Monsieur Alain COURAULT, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alexandre D'ANDREA, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Alain ROGER, Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Madame Sylvie TAPELLA, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 8

Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Luc DAUCHY à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Hélène CORRE à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Katia BRETON, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Sébastien OGEZ à Madame Sylvie TAPELLA

Absent(s) excusé(s) : 21

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Serge POIX, Monsieur Bruno TRONI, Madame Dominique FALIVA, Monsieur José EVRARD, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES, Monsieur Arnaud SANCHEZ, Madame Sophie GAUTHY, Monsieur Hugues SION, Madame Mina OUBALAAID, Monsieur Bertrand NAGLIK, Madame Rose-Marie JULLIARD, Monsieur Daniel TOP, Madame Sylvie DUPUIS, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Laurence DEPOORTER, Monsieur Patrick CAMBRAY, Monsieur Joël BERNARD, Monsieur Nicolas BAYS, Monsieur Christophe DRUELLES

C060220_D011

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

ZAC Centralité / Lens - Secteur Lallain Attribution et engagement des formalités

L'ambitieux programme architectural de construction de bureaux, de logements et de commerces, qui prendra place rues Jean Létienne et Urbain Cassan à Lens, sur le site de l'ancienne cour marchande, de l'ancien magasin Mistigriff et de l'ancienne concession de voiture Ford est aujourd'hui en plein développement suite à la mise en service des immeubles constitutifs des lots 1 et 2 et plus récemment, lors de l'inauguration du lot 3 appelé SIRIUS qui s'est déroulée le 11 décembre dernier.

Dans le cadre de la poursuite du développement de cette nouvelle adresse et plus globalement au titre de la mise en œuvre de la ZAC Centralité, la société ML Consulting s'est rapprochée de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en date du 6 décembre 2019 afin de lui faire part de son intérêt quant à la réalisation sur une partie du lot «Lallain», d'un programme immobilier comprenant un rez-de-chaussée actif, pour une Surface de Plancher totale d'environ 1 972 m².

Le montant de la cession du foncier correspondant, représentant 1 031 m² environ avant arpentage, serait de 236 640 € H.T., soit 120 € H.T./m² de SDP.

Tous les frais (Notaire, TVA le cas échéant,...) seraient supportés par l'acquéreur, hormis les frais de géomètre qui seraient pris en charge par le vendeur.

La société ML Consulting a également manifesté son souhait de réaliser un concours d'architectes, à ses frais, qui pourrait être lancé en Février 2020.

Il est à noter que le foncier devant être cédé, propriété de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais, devra être préalablement acquis par l'établissement intercommunal,

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'État référencé 2020-498V0025 en date du 4 février 2020,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 20/01/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer, avec la Société ML Consulting dont le siège est situé 20 rue Edouard Froissart à Lens, ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, la promesse réciproque de vente et d'achat et ses avenants éventuels puis l'acte de cession, relatifs à un terrain de 1 031 m² environ avant arpentage, cadastré section AC nos 146p, 2p et 147p à Lens, dans le cadre de la réalisation d'un programme immobilier de 1 972 m² environ de Surface de Plancher, moyennant le prix de 236 640 € H.T..

Les crédits nécessaires à l'acquisition préalable sont prévus au budget 2020 action économique/ Programme CENTRASTOCK/ Opération 19D14342/ Ligne de crédit 8241.

Le montant de la recette sera versée au budget action économique/ Programme CENTRASTOCK/ Opération 20D14616/ Ligne de crédit 8244.

Tous les frais (Notaire, TVA le cas échéant,...) liés à cette transaction seront supportés par l'acquéreur, hormis les frais de géomètre qui sont supportés par le vendeur.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 8 représentés sur 96 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Madame Laurence WATTIEZ, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Rose-May SCHIAVON, Monsieur Pierre CHERET, Madame Martine VANDEVOORDE, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Pierre LACHERIE, Madame Martine CZEKALOWSKI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Antoine IBBA, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Naceira VINCENT, Madame Katia BRETON, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Samia GACI, Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Françoise HAUTECOEUR, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Roger FRUCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre DAMAGEUX, Monsieur Alain COURAULT, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alexandre D'ANDREA, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Alain ROGER, Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Madame Sylvie TAPELLA, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 8

Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Luc DAUCHY à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Hélène CORRE à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Katia BRETON, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Sébastien OGEZ à Madame Sylvie TAPELLA

Absent(s) excusé(s) : 21

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Serge POIX, Monsieur Bruno TRONI, Madame Dominique FALIVA, Monsieur José EVRARD, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES, Monsieur Arnaud SANCHEZ, Madame Sophie GAUTHY, Monsieur Hugues SION, Madame Mina OUBALAAID, Monsieur Bertrand NAGLIK, Madame Rose-Marie JULLIARD, Monsieur Daniel TOP, Madame Sylvie DUPUIS, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Laurence DEPOORTER, Monsieur Patrick CAMBRAY, Monsieur Joël BERNARD, Monsieur Nicolas BAYS, Monsieur Christophe DRUELLES

C060220_D012

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

ZAC Centralité / Lens - Appel à promoteurs/concepteurs pour la construction du lot Fréchet-Delelis Attribution et engagement des formalités

Lors de la table ronde organisée le 29 janvier 2019, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a lancé, en partenariat avec la ville de Lens, un appel à promoteurs/concepteurs sur le lot Fréchet/Delelis identifié dans le périmètre de la ZAC centralité à Lens, au croisement des rues André Delelis et Fréchet, face au stade Bollaert-Delelis et au futur centre nautique.

Le projet, décrit dans la fiche de lot, devra consolider la vocation de développement de la centralité d'agglomération et d'extension du centre-ville conférée au secteur des abords du stade Bollaert-Delelis, en s'appuyant notamment sur des programmes de loisirs attractifs et innovants, en complémentarité avec l'attractivité commerciale du centre-ville, de la future piscine et du stade. Le programme assurera une continuité bâtie animée en rez-de-chaussée le long du parcours du BHNS.

Ce lancement a permis de mettre en avant l'attractivité du territoire en réunissant une cinquantaine d'investisseurs locaux et nationaux.

Cet appel à candidatures a fait l'objet d'une publicité dans l'édition du Moniteur du 18 janvier 2019.

Les opérateurs ont été invités à remettre une offre pour le 17 mai 2019.

A l'issue de la consultation, 3 candidats ont remis une offre. Chacun des groupements a été convié à un jury, organisé le 29 mai 2019, afin de présenter leur offre.

Sur la base du rapport d'analyse, le groupement Nodi/Fiducim a été retenu pour la réalisation d'un ensemble immobilier d'environ 20 195 m² SDP comprenant notamment du loisirs, des commerces, et des logements. Le prix de cession du foncier est de 800 000 € H.T., tous frais (notaire, TVA le cas échéant, ...) à la charge de l'acquéreur, hormis les frais de géomètre à la charge du vendeur.

Le programme intègre également le relogement du Mc Donald Drive, comprenant à la fois le foncier et la reconstruction du restaurant.

Aussi, il convient d'autoriser la régularisation, au profil dudit promoteur, de la promesse de vente et de ses avenants éventuels, puis de l'acte de cession, relatifs à un ensemble de fonciers référencés section AK n^{os} 649p, 648, 641, 643p, 640p, 639, 642, 645p, 644, 646, 647p, 102p, 566, 548, 435p, 436p, 485, 103, 484p, 434p, 437p, 282p, 492p et 575p au cadastre de la ville de Lens, d'une superficie totale de 12 600 m² environ sous réserve d'arpentage, en vue du dépôt du permis de construire au 1^{er} trimestre 2020.

Il est à noter :

- que le foncier devant être cédé, propriété de différents propriétaires (Ville de Lens, EPF et Maisons et Cités), devra être préalablement acquis par l'établissement intercommunal,
- qu'une partie du foncier fait aujourd'hui partie du domaine public et qu'il conviendra de le déclasser préalablement à la cession.

La cession des différentes emprises foncières ne sera possible qu'en une seule et unique fois au profit du groupement Nodi/Fiducim ou tout autre personne physique ou morale s'y substituant totalement ou partiellement.

Vu l'avis référencé 2020-498V0139 de la Direction Immobilière de l'État en date du 4 février 2020,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 20/01/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer, avec le groupement Nodi /Fiducim, dont les sièges respectifs sont situés 220 rue Jean Jaurès à Villeneuve d'Ascq (59650) et 42 rue de Bassano à Paris (75008), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, une promesse réciproque de vente et d'achat et ses éventuels avenants puis l'acte de cession relatifs au lot Fréchet-Delelis de la ZAC Centralité à Lens, dont l'emprise foncière est référencée section AK n^{os} 649p, 648, 641, 643p, 640p, 639, 642, 645p, 644, 646, 647p, 282p, 102p, 566, 548, 435p, 436p, 485, 103, 484p, 434p, 437p, 492p et 575p au cadastre de la ville de Lens, pour une superficie de 12 600 m² environ avant arpentage, et à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation du programme immobilier repris ci-avant d'environ 20 195 m² SDP.

Le prix de vente de l'ensemble des parcelles est fixé à 800 000 € H.T..

Tous les frais (notaire, TVA le cas échéant,...) seront supportés par l'acquéreur, hormis les frais de géomètre qui seront à la charge du vendeur.

Les crédits nécessaires à l'acquisition préalable sont prévus au budget 2020 action économique/ Programme CENTRASTOCK/ Opération 19D14346/ Ligne de crédit 8241.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020**

L'an deux mille vingt , le six février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 8 représentés sur 96 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Madame Laurence WATTIEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Rose-May SCHIAVON, Monsieur Pierre CHERET, Madame Martine VANDEVOORDE, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Pierre LACHERIE, Madame Martine CZEKALOWSKI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Antoine IBBA, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Naceira VINCENT, Madame Katia BRETON, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Samia GACI, Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Françoise HAUTECOEUR, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Roger FRUCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre DAMAGEUX, Monsieur Alain COURAULT, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alexandre D'ANDREA, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Alain ROGER, Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Madame Sylvie TAPELLA, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 8

Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Luc DAUCHY à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Hélène CORRE à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Katia BRETON, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Sébastien OGEZ à Madame Sylvie TAPELLA

Absent(s) excusé(s) : 22

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Serge POIX, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Madame Dominique FALIVA, Monsieur José EVRARD, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES, Monsieur Arnaud SANCHEZ, Madame Sophie GAUTHY, Monsieur Hugues SION, Madame Mina OUBALAAID, Monsieur Bertrand NAGLIK, Madame Rose-Marie JULLIARD, Monsieur Daniel TOP, Madame Sylvie DUPUIS, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Laurence DEPOORTER, Monsieur Patrick CAMBRAY, Monsieur Joël BERNARD, Monsieur Nicolas BAYS, Monsieur Christophe DRUELLES

C060220_D013

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

ZAC Centralité / Lens - Appel à promoteurs/concepteurs pour la construction du lot 0 - Attribution et engagement des formalités - Délibération modificative

Par délibération en date du 28 novembre 2019, le Conseil Communautaire a autorisé la signature de l'acte de vente d'un terrain situé à Lens au sein de la ZAC Centralité, de 2 300 m² environ, au profit du groupement Téréneo / XDGA pour la construction d'un immeuble de bureaux.

Le prix de vente est fixé à 120 € / m² surface de plancher H.T. soit 702.000 € H.T. pour les 5.850 m² SDP envisagés.

Tous les frais (Notaire, TVA le cas échéant,...) seraient supportés par l'acquéreur, hormis les frais de géomètre qui seront à la charge du vendeur.

Seule la cession d'une partie de la parcelle référencée section AC n° 322 au cadastre de la ville de Lens était envisagée or il s'avère que le projet développé par le promoteur nécessite la cession d'une partie de la parcelle référencée section AC n° 323, également propriété de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

La SDP développée demeurerait la même, mais l'emprise foncière totale à céder serait de l'ordre de 1 700 m² environ avant arpentage.

Compte tenu de ce qui précède, il y a lieu de délibérer à nouveau afin d'acter ces modifications.

Les autres dispositions de la délibération n°D012 du 28 novembre 2019 demeureraient inchangées.

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat référencé 2020-498V0021 en date du 21 janvier 2020,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 20/01/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer, avec le promoteur Téréneo, dont le siège social est situé 10 rue Horus à Villeneuve d'Ascq (59491), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, une promesse synallagmatique de vente (PSV) puis l'acte de cession relatifs au lot 0 de la ZAC Centralité, dont l'emprise foncière de 1 700 m² environ est référencée section AC n^{os} 322p et 323p au cadastre de la ville de Lens et à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de l'immeuble.

Le prix de vente est fixé à 120 € H.T / m² SDP. soit 702.000 € H.T. pour les 5.850 m² SDP envisagés.

Tous les frais (Notaire, TVA le cas échéant,...) seront supportés par l'acquéreur, hormis les frais de géomètre qui seront à la charge du vendeur.

Le montant de la recette sera versée au budget annexe « Action Economique » sur l'autorisation d'engagement « CENTRASTOCK 2019 ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 8 représentés sur 96 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Madame Laurence WATTIEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Rose-May SCHIAVON, Monsieur Pierre CHERET, Madame Martine VANDEVOORDE, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Pierre LACHERIE, Madame Martine CZEKALOWSKI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Antoine IBBA, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Naceira VINCENT, Madame Katia BRETON, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Samia GACI, Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Françoise HAUTECOEUR, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Roger FRUCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre DAMAGEUX, Monsieur Alain COURAULT, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alexandre D'ANDREA, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Alain ROGER, Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Madame Sylvie TAPELLA, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 8

Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Luc DAUCHY à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Hélène CORRE à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Katia BRETON, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Sébastien OGEZ à Madame Sylvie TAPELLA

Absent(s) excusé(s) : 22

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Serge POIX, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Madame Dominique FALIVA, Monsieur José EVRARD, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES, Monsieur Arnaud SANCHEZ, Madame Sophie GAUTHY, Monsieur Hugues SION, Madame Mina OUBALAAID, Monsieur Bertrand NAGLIK, Madame Rose-Marie JULLIARD, Monsieur Daniel TOP, Madame Sylvie DUPUIS, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Laurence DEPOORTER, Monsieur Patrick CAMBRAY, Monsieur Joël BERNARD, Monsieur Nicolas BAYS, Monsieur Christophe DRUELLES

C060220_D014

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

ZAC Centralité / Lens - secteur Cité Parmentier **Délégation de maîtrise d'ouvrage des espaces publics de la cité Parmentier avec Maisons & Cités**

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a pris une délibération en date du 18 Mars 2019 sur le transfert et les modalités de mise en œuvre de la ZAC Centralité à Lens, initialement créée par la Ville de Lens. La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin se positionne comme l'aménageur de la ZAC Centralité et de ce fait s'inscrit dans la création, la réfection et la mise au norme des espaces publics qui la compose.

A ce titre, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a inscrit au budget de l'année 2019 l'engagement d'études puis de travaux pour la réfection et la mise aux normes de l'ensemble des voiries et espaces publics du secteur de l'îlot Parmentier.

Maisons & Cités doit engager la requalification de l'îlot Parmentier situé dans le périmètre de la ZAC, entre les rues Molière, de la Rochefoucauld et rue Paul Bert.

Au total, environ 170 équivalent logements seront rénovés ou construits.

Les travaux à engager par Maisons & Cités incluent des espaces destinés à rentrer dans le domaine public dont les limites interfèrent avec les travaux à engager par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Afin d'assurer leur réalisation et leur bonne coordination, ces travaux relevant simultanément de la compétence de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, aménageur de la ZAC Centralité, au titre de l'aménagement des espaces verts, de la voirie et du renouvellement urbain, et de Maisons & Cités au titre de l'aménagement des futurs espaces publics liés à la réalisation des logements de la cité Parmentier, les parties ont souhaité se rapprocher afin de désigner une maîtrise d'ouvrage unique.

En effet, les deux projets, dont les limites des espaces à aménager sont contiguës, doivent pouvoir communiquer afin notamment d'en faciliter la gestion, tant dans la conception que la réalisation des travaux d'aménagement. Aussi, une seule maîtrise d'ouvrage semble opportune afin de mutualiser les compétences.

Le coût complet de réalisation de l'opération est estimé à 2.050.000 € H.T. dont 15% à charge de Maisons et cités et plafonné à 307.500 € H.T. maximum.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 20/01/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le principe de la délégation, par Maisons & Cités, de la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études et des travaux sur les espaces publics de la Cité Parmentier au bénéfice de la CALL.

Autorise le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ainsi que tous documents s'y rapportant.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020**

L'an deux mille vingt , le six février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 8 représentés sur 96 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Madame Laurence WATTIEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Rose-May SCHIAVON, Monsieur Pierre CHERET, Madame Martine VANDEVOORDE, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Pierre LACHERIE, Madame Martine CZEKALOWSKI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Antoine IBBA, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Naceira VINCENT, Madame Katia BRETON, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Samia GACI, Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Françoise HAUTECOEUR, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Roger FRUCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre DAMAGEUX, Monsieur Alain COURAULT, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alexandre D'ANDREA, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Alain ROGER, Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Madame Sylvie TAPELLA, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 8

Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Luc DAUCHY à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Hélène CORRE à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Katia BRETON, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Sébastien OGEZ à Madame Sylvie TAPELLA

Absent(s) excusé(s) : 22

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Serge POIX, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Madame Dominique FALIVA, Monsieur José EVRARD, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES, Monsieur Arnaud SANCHEZ, Madame Sophie GAUTHY, Monsieur Hugues SION, Madame Mina OUBALAAID, Monsieur Bertrand NAGLIK, Madame Rose-Marie JULLIARD, Monsieur Daniel TOP, Madame Sylvie DUPUIS, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Laurence DEPOORTER, Monsieur Patrick CAMBRAY, Monsieur Joël BERNARD, Monsieur Nicolas BAYS, Monsieur Christophe DRUELLES

C060220_D015

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

ZAC Centralité - Aménagement du lot 0 - Déclassement anticipé des espaces publics communautaires

Par délibération D 12 en date du 28 novembre 2019, le Conseil Communautaire a désigné le groupement TERENEO / XDGA lauréat de l'appel à projets relatif à la construction d'un immeuble de bureaux en ossature bois (R+6) avec commerces et services en rez-de-chaussée au droit du lot 0 de la ZAC Centralité à Lens.

Ce programme sera réalisé sur un terrain communautaire actuellement enherbé, classé dans le domaine public de l'établissement intercommunal.

Aussi, pour permettre la réalisation dudit programme, il convient de déclasser du domaine public communautaire l'espace public concerné, ce qui suppose en principe une désaffectation préalable du bien.

La libération du bien n'est pas effective à ce jour mais compte tenu du fait que le projet envisagé nécessite la réalisation d'études et l'obtention d'autorisations d'urbanisme, il est proposé de procéder au déclassement de cette emprise par anticipation à sa désaffectation en application des dispositions de l'article L. 2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

En effet, l'article L. 2141-2 du CG3P organise, sous certaines conditions, un mécanisme de déclassement anticipé, en vertu duquel le déclassement d'une dépendance du domaine public peut intervenir dès l'instant où sa désaffectation a été décidée, alors même que celle-ci n'est pas encore effective. Le délai maximum de la désaffectation est fixé dans l'acte de déclassement.

Il est proposé, dans le cas présent, de fixer ce délai à trois ans, soit au plus tard au 5 février 2023. Cette désaffectation interviendra en outre préalablement à la vente de l'emprise foncière.

L'acte de vente correspondant stipulera que celle-ci sera résolue de plein droit si la désaffectation n'est pas intervenue dans ce délai.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Prononce le déclassement par anticipation du domaine public communautaire d'une partie des parcelles référencées section AC n^{os} 322 et 323 au cadastre de la ville de Lens, pour une contenance de 1 704 m² sous réserve d'arpentage, conformément au plan annexé à la présente délibération, leur désaffectation devant intervenir dans les 3 ans qui suivent leur déclassement.

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à accomplir toutes les formalités et démarches nécessaires audit déclassement et à signer toutes les pièces afférentes.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020**

L'an deux mille vingt , le six février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 8 représentés sur 96 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Madame Laurence WATTIEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Rose-May SCHIAVON, Monsieur Pierre CHERET, Madame Martine VANDEVOORDE, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Pierre LACHERIE, Madame Martine CZEKALOWSKI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Antoine IBBA, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Naceira VINCENT, Madame Katia BRETON, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Samia GACI, Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Françoise HAUTECOEUR, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Roger FRUCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre DAMAGEUX, Monsieur Alain COURAULT, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alexandre D'ANDREA, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Alain ROGER, Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Madame Sylvie TAPELLA, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 8

Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Luc DAUCHY à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Hélène CORRE à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Katia BRETON, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Sébastien OGEZ à Madame Sylvie TAPELLA

Absent(s) excusé(s) : 22

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Serge POIX, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Madame Dominique FALIVA, Monsieur José EVRARD, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES, Monsieur Arnaud SANCHEZ, Madame Sophie GAUTHY, Monsieur Hugues SION, Madame Mina OUBALAAID, Monsieur Bertrand NAGLIK, Madame Rose-Marie JULLIARD, Monsieur Daniel TOP, Madame Sylvie DUPUIS, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Laurence DEPOORTER, Monsieur Patrick CAMBRAY, Monsieur Joël BERNARD, Monsieur Nicolas BAYS, Monsieur Christophe DRUELLES

C060220_D016

SERVICES A LA POPULATION ET TERRITOIRE DURABLE

Cytises : Partenariat avec le Lycée Saint Joseph à Bucquoy

En sa qualité d'établissement public à vocation de loisirs et de présentation au public d'espèces non domestiques, le parc des cytises se doit au travers de son arrêté d'ouverture de dispenser de la pédagogie animalière et environnementale auprès du public.

Le lycée Saint-Joseph situé rue Druet à BUCQUOY, établissement d'enseignement agricole privé représenté par M Sébastien JONARED en sa qualité de chef d'établissement souhaite faire bénéficier à ses élèves en formation de « Soigneur animalier en parc zoologique » des compétences animalières des agents du parc des cytises, et participer au développement des thèmes suivants :

- Mise en situation professionnelle des élèves au travers des travaux couramment réalisés en parc zoologique,
- Participation à la mise en place de pédagogie passive « Panneaux d'information »,
- Mise en place d'animation par les élèves soigneurs auprès du public,
- Réflexion et propositions autour des projets structurants au sein de l'établissement.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Services à la Population et Territoire Durable du 22/01/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer une convention de partenariat avec le Lycée Saint-Joseph situé rue Druet à BUCQUOY (62116), en vue d'initier ses étudiants au métier de soigneur animalier et de participer aux différents projets structurants de l'établissement.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020**

L'an deux mille vingt , le six février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 8 représentés sur 96 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Madame Laurence WATTIEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Rose-May SCHIAVON, Monsieur Pierre CHERET, Madame Martine VANDEVOORDE, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Pierre LACHERIE, Madame Martine CZEKALOWSKI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Antoine IBBA, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Naceira VINCENT, Madame Katia BRETON, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Samia GACI, Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Françoise HAUTECOEUR, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Roger FRUCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre DAMAGEUX, Monsieur Alain COURAULT, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alexandre D'ANDREA, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Alain ROGER, Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Madame Sylvie TAPELLA, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 8

Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Luc DAUCHY à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Hélène CORRE à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Katia BRETON, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Sébastien OGEZ à Madame Sylvie TAPELLA

Absent(s) excusé(s) : 22

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Serge POIX, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Madame Dominique FALIVA, Monsieur José EVRARD, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES, Monsieur Arnaud SANCHEZ, Madame Sophie GAUTHY, Monsieur Hugues SION, Madame Mina OUBALAAID, Monsieur Bertrand NAGLIK, Madame Rose-Marie JULLIARD, Monsieur Daniel TOP, Madame Sylvie DUPUIS, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Laurence DEPOORTER, Monsieur Patrick CAMBRAY, Monsieur Joël BERNARD, Monsieur Nicolas BAYS, Monsieur Christophe DRUELLES

C060220_D017

SERVICES A LA POPULATION ET TERRITOIRE DURABLE

Barlin et Hersin-Coupigny : Cession de terrains et d'ouvrages de production d'eau Délibération modificative

Le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable du Bassin de la Lawe et du Fossé d'Avesnes (SABALFA) a sollicité l'acquisition de différents terrains et ouvrages de production d'eau représentant la partie sud de la chaîne de distribution d'eau de « Beuvry-Rivage » dont la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est propriétaire par suite d'une acquisition auprès de Charbonnages de France et de Gazonor.

Ces biens lui étaient nécessaires afin de pouvoir alimenter en eau, à leur demande, les communes d'Hersin-Coupigny et de Fresnicourt le Dolmen.

Par délibération n° D/27 du Bureau Communautaire en date du 13 octobre 2014, le Président de l'établissement intercommunal a été autorisé à signer, avec le SABALFA, la promesse réciproque de vente et d'achat ainsi que l'acte de vente des ouvrages et parcelles repris en annexe.

Des travaux devaient être engagés dans un délai de 6 mois par le SABALFA pour se déconnecter du réseau communautaire.

En parallèle, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a réalisé, conformément à ses engagements, les travaux d'alimentation de la commune de Sains-en-Gohelle par une zone de distribution située sur son territoire.

Fin 2018, le SABALFA a fait savoir à l'établissement intercommunal que ses travaux étaient achevés.

Depuis le 1er janvier 2020, la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) s'est vu transférer la compétence eau potable sur le territoire du SABALFA.

Aussi, il conviendrait de délibérer à nouveau afin d'autoriser la cession desdits biens au profit de la CABBALR en lieu et place du SABALFA. Les ouvrages seraient cédés tel quel, sans aucun recours contre l'établissement Intercommunal du fait de leur état. Les démolitions et mises en conformités nécessaires seront à la charge du détenteur de la compétence en matière d'eau potable.

Les conditions financières de la délibération initiale susvisée demeureraient inchangées, à savoir :

- Cession des terrains moyennant le prix de 1 500 € H.T.,
- Cession des ouvrages (réservoirs, stations de surpression, poste de transformation et conduites) à l'euro symbolique.

Tous les frais (Notaire, géomètre, TVA le cas échéant,...) seraient à la charge de l'acquéreur.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Services à la Population et Territoire Durable du 22/01/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer, avec la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR), dont le siège est situé 100 Avenue de Londres à Béthune (62411), la promesse réciproque de vente et d'achat ainsi que l'acte de vente des ouvrages et parcelles repris en annexe.

Les conditions financières de la délibération D/27 du Bureau Communautaire du 13 octobre 2014 demeurent inchangées.

Le montant de la recette sera versé au budget « eau potable ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020**

L'an deux mille vingt , le six février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 8 représentés sur 96 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Madame Laurence WATTIEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Rose-May SCHIAVON, Monsieur Pierre CHERET, Madame Martine VANDEVOORDE, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Pierre LACHERIE, Madame Martine CZEKALOWSKI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Antoine IBBA, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Naceira VINCENT, Madame Katia BRETON, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Samia GACI, Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Françoise HAUTECOEUR, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Roger FRUCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre DAMAGEUX, Monsieur Alain COURAULT, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alexandre D'ANDREA, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Alain ROGER, Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Madame Sylvie TAPELLA, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 8

Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Luc DAUCHY à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Hélène CORRE à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Katia BRETON, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Sébastien OGEZ à Madame Sylvie TAPELLA

Absent(s) excusé(s) : 22

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Serge POIX, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Madame Dominique FALIVA, Monsieur José EVRARD, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES, Monsieur Arnaud SANCHEZ, Madame Sophie GAUTHY, Monsieur Hugues SION, Madame Mina OUBALAAID, Monsieur Bertrand NAGLIK, Madame Rose-Marie JULLIARD, Monsieur Daniel TOP, Madame Sylvie DUPUIS, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Laurence DEPOORTER, Monsieur Patrick CAMBRAY, Monsieur Joël BERNARD, Monsieur Nicolas BAYS, Monsieur Christophe DRUELLES

C060220_D018

SERVICES A LA POPULATION ET TERRITOIRE DURABLE

Production d'eau potable

Signature d'avenants de transfert de conventions de vente d'eau en gros au profit de la CABBALR

Par délibération du conseil communautaire en date du 15 décembre 2014, les élus de la CALL ont autorisé leur Président à signer des conventions de vente d'eau en gros avec les communes situées hors du territoire communautaire et alimentées par nos ressources.

Aujourd'hui, les villes de Noeux les Mines, Noyelles les Vermelles, Vermelles et Haisnes-les-La Bassée, entre autres, sont concernées et se situent sur le territoire de la communauté d'agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane.

A compter du 1^{er} janvier 2020, la communauté d'agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) reprend la compétence eau potable. Il convient donc de réaliser un transfert des conventions de vente d'eau en gros par voie d'avenant pour chaque commune.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Services à la Population et Territoire Durable du 22/01/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer les avenants de transfert des conventions de vente d'eau en gros des villes de Noeux les Mines, Noyelles les Vermelles, Vermelles et Haisnes-les-La Bassée au profit de la CABBALR.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020**

L'an deux mille vingt , le six février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 8 représentés sur 96 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Madame Laurence WATTIEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Rose-May SCHIAVON, Monsieur Pierre CHERET, Madame Martine VANDEVOORDE, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Pierre LACHERIE, Madame Martine CZEKALOWSKI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Antoine IBBA, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Naceira VINCENT, Madame Katia BRETON, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Samia GACI, Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Françoise HAUTECOEUR, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Roger FRUCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre DAMAGEUX, Monsieur Alain COURAULT, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alexandre D'ANDREA, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Alain ROGER, Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Madame Sylvie TAPELLA, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 8

Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Luc DAUCHY à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Hélène CORRE à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Katia BRETON, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Sébastien OGEZ à Madame Sylvie TAPELLA

Absent(s) excusé(s) : 22

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Serge POIX, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Madame Dominique FALIVA, Monsieur José EVRARD, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES, Monsieur Arnaud SANCHEZ, Madame Sophie GAUTHY, Monsieur Hugues SION, Madame Mina OUBALAAID, Monsieur Bertrand NAGLIK, Madame Rose-Marie JULLIARD, Monsieur Daniel TOP, Madame Sylvie DUPUIS, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Laurence DEPOORTER, Monsieur Patrick CAMBRAY, Monsieur Joël BERNARD, Monsieur Nicolas BAYS, Monsieur Christophe DRUELLES

C060220_D019

SERVICES A LA POPULATION ET TERRITOIRE DURABLE

Wingles – Protection de la ressource en eau potable Convention d'occupation précaire sur le champ captant

A travers une volonté politique forte de reconquête de la qualité de l'eau sur son territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (C.A.L.L.) s'est engagée dans une procédure active de négociation amiable avec les propriétaires et exploitants des parcelles agricoles, sises dans le périmètre de protection rapproché (P.P.R.) du champ captant de Wingles en vue de le sanctuariser.

La C.A.L.L. s'est rendue propriétaire de 11 ha de terrains sur ce P.P.R., sur lesquels elle souhaite favoriser l'émergence d'une agriculture raisonnée et durable.

Dans le cadre d'un appel à projet, la C.A.L.L. a sélectionné deux exploitants, M DEDOURGE et M BLANCHANT pour lesquels elle souhaite mettre à disposition 9,7 ha, constitutifs du domaine public communautaire, afin de leur offrir l'opportunité d'expérimenter le mode de culture biologique.

La répartition des parcelles est définie selon les tableaux annexés à la délibération.

Compte-tenu du régime applicable aux biens, l'occupation serait consentie à titre purement précaire moyennant le paiement d'une redevance et serait assortie d'un cahier des charges visant à la mise en place d'une Agriculture Biologique.

Ainsi, les accords initiaux concerneraient une période de 6 ans, renouvelables. La redevance, actualisée tous les ans au 1er octobre, serait calculée au vu des barèmes figurant à l'arrêté préfectoral fixant les minima et maxima des valeurs locatives des biens à usage d'exploitation agricole. Pour l'année culturale 2019/2020, la redevance d'occupation est fixée à 116,10 €/ha, conformément à l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2019.

Afin de faciliter la conversion vers l'Agriculture Biologique, un échelonnement de la redevance annuelle serait mis en place, comme suit :

- 0 % de la redevance annuelle pour la première année de la convention.
- 50 % de la redevance annuelle pour la deuxième année de la convention.
- 100 % de la redevance annuelle à partir de la troisième année de la convention.

La présente délibération vise à autoriser la C.A.L.L. à signer deux conventions d'occupation précaire selon les projets annexés.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Services à la Population et Territoire Durable du 22/01/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne subdéléguée, à signer, avec Monsieur BLANCHANT et Monsieur DEDOURGE, les conventions d'occupation précaire relatives aux parcelles communautaires figurant en annexe. Les modalités financières sont reprises dans ladite annexe.

Le montant de la recette sera versée par le budget eau potable.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Champ captant de Wingles – Domaine public communautaire – Convention d'occupation précaire**Monsieur BLANCHANT****21 rue Emile Roux 62880 Vendin-le-Vieil 03 21 69 38 69 / 06 71 67 74 85**

Commune	Section cadastrale	Numéro de parcelle	Surface (ha)	Nature
Wingles	AB	23	0.1055	agricole
Wingles	AB	26	0.1855	agricole
Wingles	AB	24	0.3062	agricole
Wingles	AB	175	0.3303	agricole
Wingles	AB	160	1.3526	agricole
Wingles	AB	162	0.3070	agricole
Wingles	AB	166	0.5689	agricole

Total : 3,1560 ha

Redevance à l'ha pour la campagne 2019/2020 : 116,10 €ⁱ

ⁱ Redevance calculée au vu de l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2019 fixant les minima et maxima des valeurs locatives des biens à usage d'exploitation agricole. Cette redevance sera actualisée tous les ans au 1^{er} octobre.

Champ captant de Wingles – Domaine public communautaire – Convention d'occupation précaire**Monsieur DEDOURGES****320 rue de Douai 62138 Auchy-les-Mines 06 21 71 70 77**

Commune	Section cadastrale	Numéro de parcelle	Surface (ha)	Nature
Wingles	AB	48	0.9331	agricole
Wingles	AB	47	0.1835	agricole
Wingles	AB	44	1.2111	agricole
Wingles	AB	155	4.2109	agricole
Wingles	AE	454	0.1856	agricole
Wingles	AE	452	0.0869	agricole

Total : 6,8111 ha

Redevance à l'ha pour la campagne 2019/2020 : 116,10 €ⁱ

ⁱ Redevance calculée au vu de l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2019 fixant les minima et maxima des valeurs locatives des biens à usage d'exploitation agricole. Cette redevance sera actualisée tous les ans au 1^{er} octobre.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020**

L'an deux mille vingt , le six février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 8 représentés sur 96 délégués en exercice.**

Présent(s) : 65

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Madame Laurence WATTIEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Rose-May SCHIAVON, Monsieur Pierre CHERET, Madame Martine VANDEVOORDE, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Pierre LACHERIE, Madame Martine CZEKALOWSKI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Antoine IBBA, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Naceira VINCENT, Madame Katia BRETON, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Samia GACI, Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Françoise HAUTECOEUR, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Roger FRUCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre DAMAGEUX, Monsieur Alain COURAULT, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alexandre D'ANDREA, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Alain ROGER, Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Sylvie TAPELLA, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 8

Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Luc DAUCHY à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Hélène CORRE à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Katia BRETON, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Sébastien OGEZ à Madame Sylvie TAPELLA

Absent(s) excusé(s) : 23

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Serge POIX, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Madame Dominique FALIVA, Monsieur José EVRARD, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES, Monsieur Arnaud SANCHEZ, Madame Sophie GAUTHY, Monsieur Hugues SION, Madame Mina OUBALAAID, Monsieur Bertrand NAGLIK, Madame Rose-Marie JULLIARD, Monsieur Daniel TOP, Madame Sylvie DUPUIS, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Laurence DEPOORTER, Monsieur Patrick CAMBRAY, Monsieur Joël BERNARD, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Nicolas BAYS, Monsieur Christophe DRUELLES

C060220_D020

COHESION TERRITORIALE

Groupement de commandes - aménagement des espaces publics Cité 12/14

Le territoire de la CALL fait l'objet d'un projet dans le cadre du Nouveau Programme National de renouvellement urbain qui concerne notamment la Cité du 12 / 14 (QP062024) à Lens (62), quartier d'intérêt national, identifié dans l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visé en priorité par le programme.

Ce projet partenarial implique la CALL, les villes de Lens, Avion et Liévin, les bailleurs Maisons et Cités, Pas de Calais Habitat et SIA Habitat, ainsi que l'ensemble des partenaires financiers que sont l'Etat au travers de l'ANRU, Action Logement, la Région, et la Caisse des Dépôts. La cité doit bénéficier d'une programmation de rénovation urbaine globale sur plusieurs champs : habitat, équipements publics, cadre de vie, développement économique, dans un objectif de requalification en profondeur et de remise en attractivité.

Dans ce cadre, un ambitieux programme d'aménagement du cadre de vie (voiries, espaces publics, espaces verts) est envisagé, pour lequel l'agglomération et la Ville de Lens auront à intervenir de concert dans le cadre de leurs compétences respectives :

- réseaux d'assainissement, d'eau potable, et dispositifs liés à la gestion des déchets ménagers pour la CALL,
- voirie, éclairage public et aménagements d'espaces verts pour la Ville de Lens.

Hormis les opérations relevant d'un financement ANRU, c'est l'ensemble du quartier qui fera l'objet d'une requalification avec un chantier conséquent qui va s'échelonner sur les dix ans à venir.

En amont des études de maîtrise d'œuvre et de la réalisation ultérieure des travaux, il apparaît essentiel qu'une mission d'AMO soit engagée afin de préciser le projet. En effet, plusieurs sujets nécessitent un approfondissement de la réflexion et le cadrage des interventions avant de passer en phase de maîtrise d'œuvre, lesquels relèvent de la mission d'AMO.

Ce groupement de commande a pour but de :

- mutualiser l'ingénierie et les expertises et permettre une coordination efficiente pour la réalisation des travaux relevant des compétences respectives de chacune des deux collectivités,
- se doter d'une mission d'AMO visant à définir un schéma de circulation et le schéma directeur de requalification des espaces publics (profils en travers, réseaux, stationnement, domanialités, calendrier opérationnel détaillé,...) et l'élaboration des DCE nécessaire à la consultation du marché de maîtrise d'œuvre

La Ville de Lens sera coordinatrice du groupement de commandes, et sera chargée de procéder, dans le respect des dispositions du Code de la Commande Publique.

Le prix global de l'étude pré-opérationnelle est estimé à 150K€ HT avec la clé de répartition suivante : 37% CALL, 63% Ville de Lens.

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 mettant en place une nouvelle politique de la ville,

Vu l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, Vu le décret du 30 décembre 2014, fixant la liste des Quartiers Politiques de la Ville (QPV),

Vu l'arrêté du 29 avril 2015, relatif à la création du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, Vu le Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, signé le 27 juin 2015,

Vu le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, signé le 10 Mars 2017,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 22/01/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide la création d'un groupement de commande entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et la Ville de Lens pour une mission d'AMO portant sur l'aménagement des espaces publics de la cité du 12/14,

Autorise le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et la Ville de Lens,

Autorise le Président à solliciter les subventions des partenaires.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 67 000 € TTC, seront prévus à la prochaine Décision Modificative du Budget Principal 2020.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 8 représentés sur 96 délégués en exercice.**

Présent(s) : 65

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Madame Laurence WATTIEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Rose-May SCHIAVON, Monsieur Pierre CHERET, Madame Martine VANDEVOORDE, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Pierre LACHERIE, Madame Martine CZEKALOWSKI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Antoine IBBA, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Naceira VINCENT, Madame Katia BRETON, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Samia GACI, Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Françoise HAUTECOEUR, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Roger FRUCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre DAMAGEUX, Monsieur Alain COURAULT, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alexandre D'ANDREA, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Alain ROGER, Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Sylvie TAPELLA, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 8

Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Luc DAUCHY à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Hélène CORRE à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Katia BRETON, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Sébastien OGEZ à Madame Sylvie TAPELLA

Absent(s) excusé(s) : 23

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Serge POIX, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Madame Dominique FALIVA, Monsieur José EVRARD, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES, Monsieur Arnaud SANCHEZ, Madame Sophie GAUTHY, Monsieur Hugues SION, Madame Mina OUBALAAID, Monsieur Bertrand NAGLIK, Madame Rose-Marie JULLIARD, Monsieur Daniel TOP, Madame Sylvie DUPUIS, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Laurence DEPOORTER, Monsieur Patrick CAMBRAY, Monsieur Joël BERNARD, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Nicolas BAYS, Monsieur Christophe DRUELLES

C060220_D022

COHESION TERRITORIALE

Aide exceptionnelle au profit d'Escazal Films Production sur le territoire des futurs épisodes de la série télévisée « Les petits meurtres d'Agatha Christie »

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est sollicitée par Escazal Films basée à Paris.

Escazal Films produit, depuis 1996, des films pour la télévision et le cinéma de manière totalement indépendante, conservant ainsi sa liberté éditoriale. La petite taille d'Escazal Films (six permanents) permet aux producteurs de garder une implication forte et personnelle dans la création et dans la fabrication de films.

Cette structure a créé, en 2008, pour France 2, la série « *Les Petits Meurtres d'Agatha Christie* », mélange de comédie et de thriller, adaptée de l'œuvre d'Agatha Christie. Après 10 ans et 38 épisodes, la série connaît un succès incontestable et enregistre une audience moyenne de 5,5 millions de téléspectateurs. « *Les Petits Meurtres d'Agatha Christie* » a d'ailleurs reçu le prix de la meilleure série en 2017 au Festival de la fiction de La Rochelle et a été élue « série française préférée » en 2016 et 2017 par les sondages de TV Magazine. Les trois derniers épisodes de la saison 2, dont une comédie musicale, ont été tournés en 2019.

La saison 3 des petits meurtres, qui transporte les téléspectateurs au début des années 70, vient d'être commandée par France Télévision. C'est dans ce cadre qu'une vaste opération de repérages en Région Hauts-de-France a été engagée afin de trouver un lieu correspondant aux ambiances souhaitées.

Escazal Films a décidé de retenir le site de l'ancienne gériatrie de l'hôpital de Lens pour installer un studio de 7 700 m² (création d'un commissariat, d'une morgue, d'un hôpital, d'un hôtel et d'appartements). Cette occupation a été consentie par l'hôpital de Lens moyennant un loyer de 33 640 € par an. Escazal Films a également prévu de louer deux entrepôts situés à Pont-à-Vendin, l'un pour le stockage des meubles et accessoires d'époque, l'autre pour la fabrication des éléments de décor.

La saison 3 des Petits meurtres d'Agatha Christie, dont le tournage doit démarrer cette année, se déroulera donc au coeur de notre territoire et ceci pour une durée de 4 ans minimum (à raison de 4 épisodes par an).

La série est dirigée par une équipe technique de 60 personnes composée, à 80 %, de personnes vivant sur notre territoire, outre les rôles régionaux et les besoins en termes de figuration.

Les externalités positives pour l'agglomération sont nombreuses et diverses : en effet, de nombreux secteurs économiques vont être favorablement impactés (hôtellerie, restauration, commerce de proximité, entreprise de bricolage, prestations de services...).

Par ailleurs, des partenariats entre Escazal Films et la CALL sont étudiés. Sont notamment envisagés : la possibilité pour les écoles du territoire, de découvrir l'envers du décor, la sortie des épisodes en avant-première dans les cinémas du territoire ou encore l'accès du site de tournage à l'occasion des journées européennes du patrimoine.

Enfin, on notera que des travaux de rénovation importants doivent être réalisés, dès à présent, dans l'ancienne gériatrie (remise en place du chauffage, vérification des installations électriques, démolition de murs,...) avant que puisse démarrer la construction des décors propres au début des années 70.

Au regard de ce qui précède, et tenant compte des effets positifs pour la promotion et la valorisation de notre territoire, il est proposé de soutenir Escazal Films en lui versant une subvention exceptionnelle de 50 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 22/01/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

61 « pour »

0 « contre »

12 « abstention »

Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 50 000 € à Escazal Films pour l'aider dans la préparation du studio pour la production des films de l'édition 3 « Les Petits Meurtres d'Agatha Christie » sur le territoire.

Autorise le Président à signer avec Escazal Films toutes les pièces correspondantes pour le versement de l'aide et la formalisation de partenariats.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 50 000 € seront prévus dans la prochaine Décision Modificative du Budget 2020.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020**

L'an deux mille vingt , le six février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **64 délégués étaient présents et 7 représentés sur 96 délégués en exercice.**

Présent(s) : 64

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Madame Laurence WATTIEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Rose-May SCHIAVON, Monsieur Pierre CHERET, Madame Martine VANDEVOORDE, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Pierre LACHERIE, Madame Martine CZEKALOWSKI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Antoine IBBA, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Naceira VINCENT, Madame Katia BRETON, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Samia GACI, Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Françoise HAUTECOEUR, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Roger FRUCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre DAMAGEUX, Monsieur Alain COURAULT, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alexandre D'ANDREA, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Alain ROGER, Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Sylvie TAPELLA, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 7

Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Luc DAUCHY à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Hélène CORRE à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Katia BRETON, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Sébastien OGEZ à Madame Sylvie TAPELLA

Absent(s) excusé(s) : 25

Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Serge POIX, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Madame Dominique FALIVA, Monsieur José EVRARD, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES, Monsieur Arnaud SANCHEZ, Madame Sophie GAUTHY, Monsieur Hugues SION, Madame Mina OUBALAAID, Monsieur Bertrand NAGLIK, Madame Rose-Marie JULLIARD, Monsieur Daniel TOP, Madame Sylvie DUPUIS, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Laurence DEPOORTER, Monsieur Patrick CAMBRAY, Monsieur Joël BERNARD, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Nicolas BAYS, Monsieur Christophe DRUELLES

C060220_D023

COHESION TERRITORIALE

Délibération annulant et remplaçant la délibération du Conseil n°C171219_D038 relative à la prise de la compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire »

Le Président rappelle que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) imposait aux Communautés d'Agglomération d'exercer au moins trois compétences optionnelles. Pour se mettre en conformité avec la loi, le conseil communautaire a décidé, par délibération n°C171219_D038 en date du 17 décembre 2019, de prendre la compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire » à compter du 1^{er} janvier 2020.

Or, la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique qui est entrée en vigueur le 29 décembre 2019, a supprimé la catégorie des compétences optionnelles pour les communautés d'agglomération. Cette loi maintient les compétences obligatoires et les compétences supplémentaires pour les communautés d'agglomération.

Par conséquent, à compter du 29 décembre 2019, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin n'était plus tenue d'exercer les trois compétences optionnelles minimum, ni à délibérer sur la prise de compétence « action sociale d'intérêt communautaire » ni à modifier ses statuts. Sur ce dernier point, il est précisé que la modification des statuts interviendra lors d'une prochaine séance du conseil communautaire afin de les mettre en cohérence avec ladite loi.

Il convient donc d'annuler la délibération n°C171219_D038 et de surseoir à la prise de compétence « action sociale d'intérêt communautaire ».

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5216-5,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 décembre 2019,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 22/01/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'annuler la délibération n° C171219_D038 du 17 décembre 2019 relative à la prise de compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire »,

Décide de surseoir à la prise de compétence « action sociale d'intérêt communautaire ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020**

L'an deux mille vingt , le six février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **64 délégués étaient présents et 7 représentés sur 96 délégués en exercice.**

Présent(s) : 64

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Madame Laurence WATTIEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Rose-May SCHIAVON, Monsieur Pierre CHERET, Madame Martine VANDEVOORDE, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Pierre LACHERIE, Madame Martine CZEKALOWSKI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Antoine IBBA, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Naceira VINCENT, Madame Katia BRETON, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Samia GACI, Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Françoise HAUTECOEUR, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Roger FRUCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre DAMAGEUX, Monsieur Alain COURAULT, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alexandre D'ANDREA, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Alain ROGER, Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Sylvie TAPELLA, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 7

Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Luc DAUCHY à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Hélène CORRE à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Katia BRETON, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Sébastien OGEZ à Madame Sylvie TAPELLA

Absent(s) excusé(s) : 25

Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Serge POIX, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Madame Dominique FALIVA, Monsieur José EVRARD, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES, Monsieur Arnaud SANCHEZ, Madame Sophie GAUTHY, Monsieur Hugues SION, Madame Mina OUBALAAID, Monsieur Bertrand NAGLIK, Madame Rose-Marie JULLIARD, Monsieur Daniel TOP, Madame Sylvie DUPUIS, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Laurence DEPOORTER, Monsieur Patrick CAMBRAY, Monsieur Joël BERNARD, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Nicolas BAYS, Monsieur Christophe DRUELLES

C060220_D024

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Recrutement d'un instructeur droit des sols

Le service Droit des sols travaille en lien direct avec les maires signataires de la convention-cadre au sein du service mutualisé ADS, l'instructeur du droit des sols est chargé de veiller au bon fonctionnement du service en travaillant sur les volets : instruction / conseil aux collectivités.

L'instructeur du droit des sols étudie les demandes d'autorisation en matière d'urbanisme au regard des règles d'occupation des sols au sens du code de l'urbanisme.

Afin de renforcer les équipes en place, il est aujourd'hui proposé de recruter un instructeur droit des sols dont les missions principales seraient les suivantes :

- Vérifier la recevabilité des demandes,
- Examiner techniquement le projet (analyse des règles applicables),
- Lancer les consultations auprès des services extérieurs (DDTM, sous-préfecture etc.),
- Rédiger les propositions relatives aux autorisations d'urbanisme,
- Assurer la gestion et le suivi des autorisations du droit des sols,
- Conseiller et assister les élus en matière d'urbanisme et de droits des sols, participer aux études de projets, conseil au niveau de la rédaction du règlement du futur document d'urbanisme (sur demande de la commune),
- Intervenir dans le diagnostic préalable pour indiquer aux élus les problèmes posés par l'application du PLU en vigueur,
- Informer et orienter les pétitionnaires ainsi que les collectivités vers les services compétents ou sur les procédures à réaliser lorsque ces dernières sont définies par la convention-cadre,
- Assurer une assistance juridique (rédaction de note, transmission de texte juridique...),
- Rédiger l'acte de procédure et de décision administrative dans le respect des textes et leur évolution réglementaire,
- Remonter l'information en cas de dossier posant problème ou d'expression par la commune d'une difficulté rencontrée dans d'autres domaines que l'ADS,
- Animer du réseau ADS en direction des communes, organiser l'instruction de l'ensemble des dossiers liés au droit des sols, traitement et suivi,
- Suivre la facturation aux collectivités,

Il est donc aujourd'hui proposé de recruter un(e) instructeur(trice) droit des sols comme suit, à savoir diffuser l'offre d'emploi sur le cadre des adjoints administratifs territoriaux.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire d'une expérience dans le domaine de compétences ou un agent contractuel qui devra justifier de connaissances du fonctionnement des collectivités publiques, en droit de l'urbanisme et de notions dans les droits connexes (droit construction, droit civil, droit environnement et droit administratif général) terminologie des bâtiments/voirie/réseaux divers/cadastre.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le recrutement d'un instructeur droit des sols sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

Précise que les crédits sont prévus au budget 2020.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020**

L'an deux mille vingt , le six février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **64 délégués étaient présents et 7 représentés sur 96 délégués en exercice.**

Présent(s) : 64

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Madame Laurence WATTIEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Rose-May SCHIAVON, Monsieur Pierre CHERET, Madame Martine VANDEVOORDE, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Pierre LACHERIE, Madame Martine CZEKALOWSKI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Antoine IBBA, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Naceira VINCENT, Madame Katia BRETON, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Samia GACI, Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Françoise HAUTECOEUR, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Roger FRUCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre DAMAGEUX, Monsieur Alain COURAULT, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alexandre D'ANDREA, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Alain ROGER, Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Sylvie TAPELLA, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 7

Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Luc DAUCHY à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Hélène CORRE à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Katia BRETON, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Sébastien OGEZ à Madame Sylvie TAPELLA

Absent(s) excusé(s) : 25

Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Serge POIX, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Madame Dominique FALIVA, Monsieur José EVRARD, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES, Monsieur Arnaud SANCHEZ, Madame Sophie GAUTHY, Monsieur Hugues SION, Madame Mina OUBALAAID, Monsieur Bertrand NAGLIK, Madame Rose-Marie JULLIARD, Monsieur Daniel TOP, Madame Sylvie DUPUIS, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Laurence DEPOORTER, Monsieur Patrick CAMBRAY, Monsieur Joël BERNARD, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Nicolas BAYS, Monsieur Christophe DRUELLES

C060220_D025

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Recrutement d'un chargé de développement numérique délibération modificative

La mise en œuvre de la stratégie de développement numérique retenue par la Communauté d'Agglomération principalement sur les aspects usages et services, à l'issue de la feuille de route votée sur le sujet implique un accompagnement et la recherche de financements pour les projets relevant de l'innovation numérique, d'animer un réseau partenarial des acteurs des projets numériques et dans le cadre du schéma de mutualisation, de coordonner et de mettre en cohérence des actions d'innovation numérique développées par les partenaires sur le territoire.

Il est donc aujourd'hui proposé de recruter un(e) :

Chargé(e) de développement numérique » comme suit, à savoir diffuser l'offre de recrutement sur le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux et d'ingénieur principal.

Ce chargé(e) de mission aura pour fonction, sous l'autorité du Directeur des Systèmes d'information et du numérique, au sein du service du système d'information et du numérique, de monter et suivre des dossiers de demande de financement des projets numériques découlant de la feuille de route, d'animer un réseau de partenaires publics et privés contribuant au développement numérique du territoire, de rechercher la mutualisation et la mise en synergie des projets relatifs aux services et usages.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire d'une expérience dans le domaine de compétences ou un agent contractuel qui devra justifier :

- D'une formation supérieure (Bac + 4) dans le domaine du management de projet,
- D'une expérience en montage et réalisation d'actions d'animation de réseaux d'acteurs ;

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire des cadres d'emploi des ingénieurs territoriaux, auquel s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le recrutement d'un chargé de développement numérique sur le grade d'attaché principal territorial.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **64 délégués étaient présents et 7 représentés sur 96 délégués en exercice.**

Présent(s) : 64

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Madame Laurence WATTIEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Rose-May SCHIAVON, Monsieur Pierre CHERET, Madame Martine VANDEVOORDE, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Pierre LACHERIE, Madame Martine CZEKALOWSKI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Antoine IBBA, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Naceira VINCENT, Madame Katia BRETON, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Samia GACI, Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Françoise HAUTECOEUR, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Roger FRUCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre DAMAGEUX, Monsieur Alain COURAULT, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alexandre D'ANDREA, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Alain ROGER, Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Sylvie TAPELLA, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 7

Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Luc DAUCHY à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Hélène CORRE à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Katia BRETON, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Sébastien OGEZ à Madame Sylvie TAPELLA

Absent(s) excusé(s) : 25

Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Serge POIX, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Madame Dominique FALIVA, Monsieur José EVRARD, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES, Monsieur Arnaud SANCHEZ, Madame Sophie GAUTHY, Monsieur Hugues SION, Madame Mina OUBALAAID, Monsieur Bertrand NAGLIK, Madame Rose-Marie JULLIARD, Monsieur Daniel TOP, Madame Sylvie DUPUIS, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Laurence DEPOORTER, Monsieur Patrick CAMBRAY, Monsieur Joël BERNARD, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Nicolas BAYS, Monsieur Christophe DRUELLES

C060220_D026

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Modifications apportées à la délibération concernant la mise en place du Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

Il est proposé de compléter la délibération prise lors des Conseils communautaires des 19 décembre 2017 et 19 juin 2019 qui instaurent un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, afin d'appliquer le RIFSEEP aux cadres d'emplois des ingénieurs en chefs pour la filière technique, des administrateurs pour la filière administrative, des attachés de conservation du patrimoine et des bibliothécaires pour la filière culturelle

Pour mémoire, le RIFSEEP a notamment pour finalité de :

- Simplifier et clarifier les régimes indemnitaires existant,
- Favoriser l'équité par la cohérence entre le système de rémunération et la réalité des fonctions exercées,
- Valoriser le parcours professionnel des agents en promouvant l'approfondissement des compétences et la diversification des connaissances,
- Susciter l'engagement des agents au service de la réussite des projets de la collectivité, au bénéfice du service public.

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale.

Il se compose :

- D'une part obligatoire : l'indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE),
- D'une part facultative : un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA), basé sur l'entretien professionnel.

I. BENEFICIAIRES

Le régime indemnitaire sera appliqué à l'ensemble des agents de la collectivité, titulaires, stagiaires ou contractuels, qu'ils exercent à temps complet, temps non complet ou temps partiel.

II. DETERMINATION DES GROUPES DE FONCTIONS ET DES MONTANTS PLAFONDS

La mise en œuvre du RIFSEEP repose sur la répartition des postes selon plusieurs groupes de fonctions, suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés, sans lien direct avec les grades des intéressés. Au sein de la collectivité, 11 groupes de fonctions ont été identifiés :

- 5 groupes de fonctions pour les cadres d'emplois relevant de la catégorie A,
- 3 groupes de fonctions pour les cadres d'emplois relevant de la catégorie B,
- 3 groupes de fonctions pour les cadres d'emplois relevant de la catégorie C,

La répartition des postes est réalisée par l'administration, au regard des 3 critères professionnels suivants :

- Les fonctions et l'encadrement, à l'examen des responsabilités, du niveau d'encadrement éventuel et du niveau d'influence du poste sur les orientations stratégiques de la collectivité,
- La technique, à l'examen de la technicité du poste, de son niveau d'autonomie et de sa diversité, en termes de missions, de domaines d'intervention ou de compétences et connaissances requises,
- Les sujétions, à l'examen des relations, de la flexibilité et du niveau d'exposition du poste.

Concernant la prise en compte de l'expérience professionnelle dans la part liée à la fonction qui repose notamment sur l'élargissement des compétences, l'approfondissement des savoirs, la consolidation des connaissances pratiques assimilées sur un poste, il est proposé de retenir les critères suivants :

- La capacité à exploiter l'expérience acquise quelle que soit son ancienneté
- Les compétences professionnelles et techniques
- La capacité d'encadrement
- La variable d'ajustement pour régler des situations d'adaptation de la rémunération aux fonctions exercées lorsque la promotion ou l'avancement n'est pas possible (dans le cadre appliqué des distorsions de fonctions)
- La variable d'ajustement lors des recrutements d'où une possibilité de recrutements de personnels dans des domaines spécifiques où les candidatures sont limitées.

Chaque part du RIFSEEP (IFSE et CIA) correspond à un montant fixé dans la limite maximale des plafonds réglementaires mentionnés dans la présente délibération et applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Ces montants plafonds évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Les montants sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du temps de travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

Le montant annuel attribué individuellement pour chacune des 2 parts du RIFSEEP est fixé par arrêté de l'autorité territoriale, dans le cadre des plafonds applicables aux fonctionnaires de l'Etat pour l'IFSE et le CIA.

Ces plafonds annuels réglementaires sont ceux retenus par la collectivité. Leurs montants sont aujourd'hui les suivants pour chacun des groupes de fonction :

• **Pour la filière administrative :**

Catégorie A: Cadre d'emploi des Administrateurs			
Groupe de fonctions	Emplois (à titre indicatif)	IFSE : Plafonds réglementaires	CIA : plafonds réglementaires
A1	Direction Générale (DGS, DGA, DGST, Directeur de cabinet)	49 980 €	8 820 €
A2	Directeur	46 920 €	8 280 €
A3	Chef de service	42 330 €	7 470 €

A4	Chef de Bureau, Responsable d'équipe	42 330 €	7 470 €
A5	Chargé de mission	42 330 €	7 470 €

Source : Arrêté du 29 juin 2015 pris pour l'application au corps des administrateurs civils des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les administrateurs territoriaux

Catégorie A : Cadre d'emploi des Attachés territoriaux			
Groupes de fonctions	Emplois (à titre indicatif)	IFSE : plafonds réglementaires	CIA : plafonds réglementaires
A1	Direction Générale (DGS, DGA, DGST, Directeur de cabinet)	36 210 €	6 390 €
A2	Directeur	32 130 €	5 670 €
A3	Chef de Service	25 500 €	4 500 €
A4	Chef de Bureau, Responsable d'équipe	20 400 €	3 600 €
A5	Chargé de mission	20 400 €	3 600 €

Source : Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les attachés territoriaux.

Catégorie B : Cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux			
Groupes de fonctions	Emplois (à titre indicatif)	IFSE : plafonds réglementaires	CIA : plafonds réglementaires
B1	Responsable d'équipe (Chef de Bureau, Responsable)	17 480 €	2 380 €
B2	Coordinateur, Référent Technique	16 015 €	2 185 €
B3	Poste d'instruction	14 650 €	1 995 €

Source : Arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des secrétaires administratifs des administrations d'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les rédacteurs territoriaux.

Catégorie C : Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs territoriaux			
Groupes de fonctions	Emplois (à titre indicatif)	IFSE : plafonds réglementaires	CIA : plafonds réglementaires
C1	Encadrement d'équipe, référent	11 340 €	1 260 €
C2	Gestionnaire, agent administratif qualifié	10 800 €	1 200 €
C3	Agent d'exécution	10 800 €	1 200 €

Source : Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des adjoints administratifs des administrations dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints administratifs territoriaux.

• **Pour la filière technique :**

Catégorie A: Cadre d'emploi des ingénieurs en chef			
Groupe de fonctions	Emplois (à titre indicatif)	IFSE : Plafonds réglementaires	CIA : plafonds réglementaires
A1	Direction Générale (DGS, DGA, DGST, Directeur de cabinet)	57 120 €	10 080 €
A2	Directeur	49 980 €	8 820 €
A3	Chef de service	46 920 €	8 280 €
A4	Chef de Bureau, Responsable d'équipe	42 330 €	7 470 €
A5	Chargé de mission	42 330 €	7 470 €

Source : Arrêté du 14 février 2019 portant application au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État. Le RIFSEEP est applicable au cadre d'emplois des ingénieurs en chefs territoriaux.

Catégorie B : Cadre d'emploi des Techniciens territoriaux			
Groupes de fonctions	Emplois (à titre indicatif)	IFSE : plafonds réglementaires	CIA : plafonds réglementaires
B1	Responsable d'équipe (Chef de Bureau, Responsable)	11 880 €	1 620 €
B2	Coordinateur, Référent technique	11 090 €	1 510 €
B3	Poste d'instruction	10 300 €	1 400 €

Source : Arrêté du 30 décembre 2015 pris pour l'application du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 au corps des techniciens supérieurs du développement durable dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les techniciens territoriaux.

Catégorie C : Cadre d'emplois des Adjointes techniques incluant les Agents de Maîtrise				
Groupes de fonctions	Emplois (à titre indicatif)	IFSE : plafonds réglementaires		CIA : plafonds réglementaires
		Non logé	Logé	
C1	Encadrement d'équipe, référent	11 340 €	7 090 €	1260 €
C2	Gestionnaire, agent technique qualifié	10 800 €	6 750 €	1200 €
C3	Agent d'exécution	10 800 €	6 750 €	1200 €

Source : Arrêté du 16 juin 2017 pris pour l'application aux corps des adjointes techniques de l'intérieur et de l'outre-mer des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

• **Pour la filière animation :**

Catégorie B : Cadre d'emploi des animateurs territoriaux			
Groupes de fonctions	Emplois (à titre indicatif)	IFSE : plafonds réglementaires	CIA : plafonds réglementaires
B1	Responsable d'équipe	17 480 €	2 380 €
B2	Coordinateur	16 015 €	2 185 €
B3	Animateur	14 650 €	1 995 €

Source : Arrêtés du 19 mars 2015 et du 17 décembre 2015 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer (préfectures) dont le régime indemnitaire est pris en référence pour le cadre d'emploi Animateur.

NB : à la date d'envoi du présent projet, les arrêtés concernant les cadres d'emplois des Ingénieurs territoriaux n'ont pas encore été publiés. Les agents de ces cadres d'emplois, qui ont vocation à voir eux aussi leur régime indemnitaire transposé dans le cadre du RIFSEEP, seront intégrés dans les mêmes conditions de manière automatique dès la parution des arrêtés les concernant.

• **Pour la filière culturelle :**

Catégorie A: Cadre d'emploi des attachés de conservation du patrimoine			
Groupe de fonctions	Emplois (à titre indicatif)	IFSE : Plafonds réglementaires	CIA : plafonds réglementaires
A1		29 750 €	5 250 €
A2	Directeur	27 200 €	4 800 €
A3	Chef de service	27 200 €	4 800 €
A4	Chef de Bureau, Responsable d'équipe	27 200 €	4 800 €
A5	Chargé de mission	27 200 €	4 800 €

Source : Arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État aux corps des conservateurs généraux des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques

Catégorie A: Cadre d'emploi des bibliothécaires			
Groupe de fonctions	Emplois (à titre indicatif)	IFSE : Plafonds réglementaires	CIA : plafonds réglementaires
A1		29 750 €	5 250 €
A2	Directeur	27 200 €	4 800 €
A3	Chef de service	27 200 €	4 800 €
A4	Chef de Bureau, Responsable d'équipe	27 200 €	4 800 €
A5	Chargé de mission	27 200 €	4 800 €

Source : Arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État aux corps des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques

III. MODULATIONS INDIVIDUELLES

• La part fonctionnelle (IFSE)

La part fonctionnelle peut varier selon le niveau de responsabilité, le niveau d'expertise ou les sujétions auxquelles les agents sont confrontés dans l'exercice de leurs missions. L'IFSE est composé de deux composantes : d'une part une composante liée à la fonction, qui est indépendante de la personne qui occupe le poste ; d'autre part une composante liée à l'individu eu égard à son expérience professionnelle.

Le montant individuel est lié au rattachement de l'emploi occupé par l'agent à l'un des groupes de fonctions. Il sera en outre tenu compte de l'expérience professionnelle, à l'appréciation de l'autorité territoriale, ainsi que d'une révision annuelle de la part correspondante sur la base de l'entretien d'évaluation professionnelle.

Le montant annuel attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions,
- au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent (approfondissement de sa connaissance de l'environnement de travail et des procédures, l'amélioration des savoirs techniques et de leur utilisation, ...),
- en cas de changement de grade à la suite d'une promotion.

La part fonctionnelle de la prime sera versée mensuellement sur la base d'un douzième du montant annuel individuel attribué.

Le versement de la gratification « treizième mois » qui est désormais individualisée sera versée mensuellement. Cette part évoluera pour chacun des agents au même rythme que son traitement.

• La part liée à l'engagement professionnel et la manière de servir (CIA)

Il est précisé que la mise en place de ce complément n'est pas obligatoire. Le principe du Complément Indemnitare Annuel (CIA) est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir. Il est proposé d'attribuer individuellement aux agents, à compter de l'exercice 2018, un coefficient de prime qui pourra varier de 0% à 100% du plafond réglementaire applicable.

Ces montants ne sont pas reconductibles automatiquement d'une année sur l'autre.

Ce pourcentage est apprécié notamment à partir des résultats de l'entretien professionnel, selon les critères appliqués au sein de la collectivité dans le cadre défini par le Décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 et plus particulièrement en fonction des objectifs fixés ou validés par l'Autorité Territoriale.

Le CIA fera l'objet d'un versement annuel, en cohérence avec le processus d'entretien professionnel.

IV. TRANSITION ENTRE L'ANCIEN ET LE NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE

Il est précisé que l'IFSE et le CIA sont exclusifs de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir.

Il est rappelé que pour l'année 2017 la délibération du 13 décembre 2016 prévoyait que : « Par analogie avec l'article 6 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014, il est décidé que, lors de la première application des dispositions prévues dans la présente délibération, soit pour l'année civile 2017, le montant indemnitaire mensuel perçu par l'agent au titre du ou des régimes indemnitaires liés aux fonctions exercées ou au grade détenu et, le cas échéant, aux résultats, à l'exception de tout versement à caractère exceptionnel, est au moins garanti au titre de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE). Il pourra être revu en cas de changement de fonctions de l'agent. »

Pour l'application des présentes dispositions le dispositif existant en 2017 perdurera jusqu'au rendu et l'analyse de chacun des entretiens d'évaluation professionnelle, ainsi que de la rencontre avec chaque directeur et au plus tard au 1er septembre 2018.

V. REGLES DE CUMUL DU REGIME INDEMNITAIRE : EXCLUSIVITE

L'IFSE est exclusive de toutes autres indemnités liées aux fonctions. L'IFSE est en revanche cumulable avec :

- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (frais de déplacement),
- Les dispositifs compensant les pertes de pouvoir d'achat (GIPA),
- Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes...).

L'arrêté en date du 27/08/2015 précise par ailleurs que le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel est cumulable avec les indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés ainsi que les astreintes et le dépassement régulier du cycle de travail tel que défini par le décret n°2000-815 du 25/08/2000.

Cependant, conformément à la circulaire ministérielle du 5/11/2015 n°2015-0163, l'IFSE n'est pas cumulable avec l'indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants, l'indemnité de responsabilité des régisseurs d'avances et de recettes. Ces indemnités seront donc intégrées au titre de l'IFSE.

VI. MODALITES DE MAINTIEN OU DE SUPPRESSION

Le régime indemnitaire sera proratisé pour les agents à temps non complet ou autorisés à travailler à temps partiel.

Conformément à l'article 2 du décret du 29 août 2010, lorsqu'en application de l'article 35 du décret du 14 mars 1986 susvisé le fonctionnaire est placé en congé de longue maladie ou de longue durée à la suite d'une demande présentée au cours d'un congé antérieurement accordé dans les conditions prévues au 2° de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée, les primes et indemnités qui lui ont été versées durant son congé de maladie en application de l'article 1er du présent décret lui demeurent acquises.

En cas d'absence au titre des congés de maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, grave maladie, la part IFSE suivra le sort du traitement.

Cette disposition s'applique à l'ensemble des cadres d'emplois tous confondus des agents de la Communauté d'Agglomération.

Durant les congés annuels et les congés pour maternité, paternité ou adoption et accident de travail les parts de l'IFSE sont maintenues intégralement ainsi qu'en cas de travail à temps partiel thérapeutique.

Il est également précisé s'agissant de la gratification 13ème mois qu'elle fera l'objet d'une réfaction particulière, hors absence pour accident du travail ou maladie professionnelle, ainsi que les congés pour maternité, paternité, ou adoption telle que :

Réfaction = Part « 13e mois » x nombre de jours d'arrêt
160

Pour mémoire, le 13ème mois prend en compte la rémunération sur la base du statut, l'indemnité de résidence ainsi que le supplément familial et est versé aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel, agent contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel avec un contrat initial d'une période continue supérieur à 6 mois.

Il n'y a pas lieu de prévoir une réfaction pour la part CIA, celle-ci étant déterminée au regard de la manière de servir et de l'atteinte des objectifs assignés à l'agent.

L'autorité territoriale de la Communauté d'Agglomération fixera par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent dans le respect des principes définis ci-dessus.

La présente délibération abroge les dispositions contraires ou qui n'existent plus contenues dans les délibérations antérieures sur le régime indemnitaire.

Sur ces bases,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de compléter les délibérations prises en Conseil en dates des 19 décembre 2017 et 19 juin 2019 relatives à l'instauration d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel afin d'appliquer le RIFSEEP au titre du cadre d'emplois des Administrateurs, des Ingénieurs en Chef, des Attachés de Conservation du Patrimoine et des Bibliothécaires

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020**

L'an deux mille vingt , le six février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **64 délégués étaient présents et 7 représentés sur 96 délégués en exercice.**

Présent(s) : 64

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Madame Laurence WATTIEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Rose-May SCHIAVON, Monsieur Pierre CHERET, Madame Martine VANDEVOORDE, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Pierre LACHERIE, Madame Martine CZEKALOWSKI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Antoine IBBA, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Naceira VINCENT, Madame Katia BRETON, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Samia GACI, Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Françoise HAUTECOEUR, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Roger FRUCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre DAMAGEUX, Monsieur Alain COURAULT, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alexandre D'ANDREA, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Alain ROGER, Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Sylvie TAPELLA, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 7

Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Luc DAUCHY à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Hélène CORRE à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Katia BRETON, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Sébastien OGEZ à Madame Sylvie TAPELLA

Absent(s) excusé(s) : 25

Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Serge POIX, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Madame Dominique FALIVA, Monsieur José EVRARD, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES, Monsieur Arnaud SANCHEZ, Madame Sophie GAUTHY, Monsieur Hugues SION, Madame Mina OUBALAAID, Monsieur Bertrand NAGLIK, Madame Rose-Marie JULLIARD, Monsieur Daniel TOP, Madame Sylvie DUPUIS, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Laurence DEPOORTER, Monsieur Patrick CAMBRAY, Monsieur Joël BERNARD, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Nicolas BAYS, Monsieur Christophe DRUELLES

C060220_D027

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Schéma de mutualisation - Portail documentaire Le Papyrus Adhésion de la commune de Liévin

Le service Documentation de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a mis en place un portail documentaire intitulé Le Papyrus reprenant chaque jour des articles de presse locale mais également des extraits de revues spécialisées ainsi que les textes législatifs et réglementaires.

Compte tenu des informations apportées par cet outil dans les divers domaines de compétence de la Communauté et susceptibles d'intéresser ses communes membres, il a été proposé de permettre l'accès du portail aux communes ; 12 d'entre elles ont dès à présent adhéré à la convention de mutualisation mise en place à cet effet.

Aux termes de ladite convention, toute commune souhaitant bénéficier du service ultérieurement, pourra en effectuer la demande.

La commune de Liévin a manifesté le souhait d'adhérer à la convention et avoir ainsi accès au portail documentaire, elle délibérera en ce sens courant février 2020.

Une convention déterminant les conditions de mise à disposition de cette prestation doit donc être signée par la Ville de Liévin et la CALL.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention de mutualisation du portail documentaire Le Papyrus avec la commune de Liévin.

Admet en recette la contribution de la commune de Liévin conformément aux termes de la convention de mutualisation selon l'imputation suivante : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 10280.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020**

L'an deux mille vingt , le six février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **64 délégués étaient présents et 7 représentés sur 96 délégués en exercice.**

Présent(s) : 64

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Madame Laurence WATTIEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Rose-May SCHIAVON, Monsieur Pierre CHERET, Madame Martine VANDEVOORDE, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Pierre LACHERIE, Madame Martine CZEKALOWSKI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Antoine IBBA, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Naceira VINCENT, Madame Katia BRETON, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Samia GACI, Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Françoise HAUTECOEUR, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Roger FRUCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre DAMAGEUX, Monsieur Alain COURAULT, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alexandre D'ANDREA, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Alain ROGER, Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Sylvie TAPELLA, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 7

Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Luc DAUCHY à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Hélène CORRE à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Katia BRETON, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Sébastien OGEZ à Madame Sylvie TAPELLA

Absent(s) excusé(s) : 25

Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Serge POIX, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Madame Dominique FALIVA, Monsieur José EVRARD, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES, Monsieur Arnaud SANCHEZ, Madame Sophie GAUTHY, Monsieur Hugues SION, Madame Mina OUBALAAID, Monsieur Bertrand NAGLIK, Madame Rose-Marie JULLIARD, Monsieur Daniel TOP, Madame Sylvie DUPUIS, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Laurence DEPOORTER, Monsieur Patrick CAMBRAY, Monsieur Joël BERNARD, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Nicolas BAYS, Monsieur Christophe DRUELLES

C060220_D028

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Soutien de la Communauté d'Agglomération à l'Association des Communes Minières de France

Créée en 1990, l'Association des Communes Minières de France représente 292 communes adhérentes réparties sur 29 départements ainsi que 25 Associations locales. Elle est basée à Liévin et présidée par Jean-Pierre KUCHEIDA, Député-Maire Honoraire de Liévin. Les membres du Conseil d'Administration sont représentatifs de l'ensemble des Bassins Miniers du pays quelles que soient leur taille, la substance exploitée et l'appartenance politique des communes concernées.

L'association a pour objet principal d'intervenir auprès des Pouvoirs Publics nationaux et européens, et auprès des exploitants pour une meilleure prise en compte des enjeux relevant du domaine minier touchant les communes et leur population. Elle intervient notamment dans les domaines suivants :

- Le développement socio-économique des bassins miniers ;
- La réhabilitation urbaine et le traitement des désordres générés par l'activité minière ;
- La fiscalité locale ;
- Le respect des droits de la corporation minière ;
- La valorisation du patrimoine culturel des Bassins Miniers.

En outre, ACOM France constitue au niveau national un réseau entre les collectivités concernées par les questions minières. Ce réseau permet un échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les adhérents et l'association.

Grâce aux retours d'expérience qu'elle capitalise, ACOM France propose aussi à ses adhérents un service de conseil notamment sur les questions du droit de l'urbanisme et d'environnement minier, et de façon générale sur toutes les questions du développement des territoires miniers.

Enfin, ACOM France intervient au niveau des instances européennes en sa qualité de membre fondateur d'EURACOM, l'Association des Régions Minières d'Europe. Elle assure le secrétariat de cette organisation depuis avril 2005. A ce titre, une attention toute particulière est accordée à la mise en œuvre de la programmation 2014-2020 des fonds structurels.

Dans ce cadre, l'association participera aux démarches de sensibilisation (habitat, ERBM, Economie d'énergie, Gemapi, ...) mises en œuvre par la CALL et mettra à disposition les données dont elle dispose concernant les communes minières de la CALL afin que cette dernière s'en serve dans ses actions de communication et de sensibilisation de ses habitants.

Il est ainsi proposé que la CALL apporte son soutien à l'association des communes minières de France.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 10 000 € à l'Association des Communes Minières de France pour l'aider dans son action au profit des communes minières de la CALL.

Autorise le Président à signer avec l'Association des Communes Minières de France toutes les pièces correspondantes pour le versement de l'aide et la formalisation de partenariats.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 10 000 € seront prévus dans la prochaine Décision Modificative du Budget 2020.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020**

L'an deux mille vingt , le six février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **64 délégués étaient présents et 7 représentés sur 96 délégués en exercice.**

Présent(s) : 64

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Madame Laurence WATTIEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Rose-May SCHIAVON, Monsieur Pierre CHERET, Madame Martine VANDEVOORDE, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Pierre LACHERIE, Madame Martine CZEKALOWSKI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Antoine IBBA, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Naceira VINCENT, Madame Katia BRETON, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Samia GACI, Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Françoise HAUTECOEUR, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Roger FRUCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre DAMAGEUX, Monsieur Alain COURAULT, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alexandre D'ANDREA, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Alain ROGER, Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Sylvie TAPELLA, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 7

Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Luc DAUCHY à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Hélène CORRE à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Katia BRETON, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Sébastien OGEZ à Madame Sylvie TAPELLA

Absent(s) excusé(s) : 25

Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Serge POIX, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Madame Dominique FALIVA, Monsieur José EVRARD, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES, Monsieur Arnaud SANCHEZ, Madame Sophie GAUTHY, Monsieur Hugues SION, Madame Mina OUBALAAID, Monsieur Bertrand NAGLIK, Madame Rose-Marie JULLIARD, Monsieur Daniel TOP, Madame Sylvie DUPUIS, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Laurence DEPOORTER, Monsieur Patrick CAMBRAY, Monsieur Joël BERNARD, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Nicolas BAYS, Monsieur Christophe DRUELLES

C060220_D029

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Garantie d'emprunt - Société Immobilière Grand Hainaut (SIGH) Réhabilitation de 8 logements "Résidence Château d'Eau" à Servins

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le Contrat de Prêt N°**99331** en annexe signé entre **Société Immobilière Grand Hainaut** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Finances et de l'Administration Générale du 20/01/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100%** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **deux-cent-quarante-trois mille cinq-cent-soixante-huit euros (243 568,00 euros)**, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° **99331** constitué de 2 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020**

L'an deux mille vingt , le six février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **64 délégués étaient présents et 7 représentés sur 96 délégués en exercice.**

Présent(s) : 64

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Madame Laurence WATTIEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Rose-May SCHIAVON, Monsieur Pierre CHERET, Madame Martine VANDEVOORDE, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Pierre LACHERIE, Madame Martine CZEKALOWSKI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Antoine IBBA, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Naceira VINCENT, Madame Katia BRETON, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Samia GACI, Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Françoise HAUTECOEUR, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Roger FRUCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre DAMAGEUX, Monsieur Alain COURAULT, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alexandre D'ANDREA, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Alain ROGER, Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Sylvie TAPELLA, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 7

Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Luc DAUCHY à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Hélène CORRE à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Katia BRETON, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Sébastien OGEZ à Madame Sylvie TAPELLA

Absent(s) excusé(s) : 25

Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Serge POIX, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Madame Dominique FALIVA, Monsieur José EVRARD, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES, Monsieur Arnaud SANCHEZ, Madame Sophie GAUTHY, Monsieur Hugues SION, Madame Mina OUBALAAID, Monsieur Bertrand NAGLIK, Madame Rose-Marie JULLIARD, Monsieur Daniel TOP, Madame Sylvie DUPUIS, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Laurence DEPOORTER, Monsieur Patrick CAMBRAY, Monsieur Joël BERNARD, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Nicolas BAYS, Monsieur Christophe DRUELLES

C060220_D030

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Garantie d'emprunt - SIA Habitat Réhabilitation thermique de 194 logements anciens "Cités des Provinces et St Albert" à Lens et Liévin

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,
La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.
Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 2298 du Code civil,
Vu le Contrat de Prêt N°**99884** en annexe signé entre **SIA HABITAT** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Finances et de l'Administration Générale du 20/01/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100%** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de neuf millions quatre-cent-quarante-huit mille sept-cent-soixante-seize euros (**9 448 776 euros**), souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° **99884** constitué de 2 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020**

L'an deux mille vingt , le six février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **64 délégués étaient présents et 7 représentés sur 96 délégués en exercice.**

Présent(s) : 64

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Madame Laurence WATTIEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Rose-May SCHIAVON, Monsieur Pierre CHERET, Madame Martine VANDEVOORDE, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Pierre LACHERIE, Madame Martine CZEKALOWSKI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Antoine IBBA, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Naceira VINCENT, Madame Katia BRETON, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Samia GACI, Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Françoise HAUTECOEUR, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Roger FRUCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre DAMAGEUX, Monsieur Alain COURAULT, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alexandre D'ANDREA, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Alain ROGER, Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Sylvie TAPELLA, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 7

Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Luc DAUCHY à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Hélène CORRE à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Katia BRETON, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Sébastien OGEZ à Madame Sylvie TAPELLA

Absent(s) excusé(s) : 25

Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Serge POIX, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Madame Dominique FALIVA, Monsieur José EVRARD, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES, Monsieur Arnaud SANCHEZ, Madame Sophie GAUTHY, Monsieur Hugues SION, Madame Mina OUBALAAID, Monsieur Bertrand NAGLIK, Madame Rose-Marie JULLIARD, Monsieur Daniel TOP, Madame Sylvie DUPUIS, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Laurence DEPOORTER, Monsieur Patrick CAMBRAY, Monsieur Joël BERNARD, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Nicolas BAYS, Monsieur Christophe DRUELLES

C060220_D031

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Budget Action Economique - Abrogation de la décision modificative n°3/2019

Les crédits sur les chapitres étant suffisants,

Le Président invite le Conseil Communautaire à abroger la décision modificative n°3/2019 du budget annexe Action Economique prise le 17 décembre 2019.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'abroger la délibération n°54 du Conseil du 17 décembre 2019 relative à la décision modificative n°3/2019 du budget annexe Action Economique.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020**

L'an deux mille vingt , le six février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **64 délégués étaient présents et 7 représentés sur 96 délégués en exercice.**

Présent(s) : 64

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Madame Laurence WATTIEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Rose-May SCHIAVON, Monsieur Pierre CHERET, Madame Martine VANDEVOORDE, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Pierre LACHERIE, Madame Martine CZEKALOWSKI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Antoine IBBA, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Naceira VINCENT, Madame Katia BRETON, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Samia GACI, Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Françoise HAUTECOEUR, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Roger FRUCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre DAMAGEUX, Monsieur Alain COURAULT, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alexandre D'ANDREA, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Alain ROGER, Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Sylvie TAPELLA, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 7

Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Luc DAUCHY à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Hélène CORRE à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Katia BRETON, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Sébastien OGEZ à Madame Sylvie TAPELLA

Absent(s) excusé(s) : 25

Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Serge POIX, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Madame Dominique FALIVA, Monsieur José EVRARD, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES, Monsieur Arnaud SANCHEZ, Madame Sophie GAUTHY, Monsieur Hugues SION, Madame Mina OUBALAAID, Monsieur Bertrand NAGLIK, Madame Rose-Marie JULLIARD, Monsieur Daniel TOP, Madame Sylvie DUPUIS, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Laurence DEPOORTER, Monsieur Patrick CAMBRAY, Monsieur Joël BERNARD, Monsieur Patrice DELALEU, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Nicolas BAYS, Monsieur Christophe DRUELLES

C060220_D032

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Mise en place d'une dotation de solidarité intercommunautaire dans le cadre de l'implantation d'une unité de production de batteries destinées aux véhicules électriques sur le site du Parc des Industries Artois-Flandres

Par délibération du 17 décembre 2019, compte tenu des enjeux en termes d'emplois (création de 2 500 emplois) et de transition énergétique, le Conseil Communautaire a voté à l'unanimité son soutien, à hauteur de 9 M€ au projet d'implantation d'une usine de production de batteries destinées aux véhicules électriques, sur le site du Parc des Industries Artois Flandres, géré par le SIZIAF.

En lien avec ce soutien, la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL) et la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) souhaitent mettre en place un partage du retour du produit de fiscalité locale généré par ce projet.

Le Président rappelle à l'Assemblée que l'article 256 de la loi de finances 2020, codifié dans le code général des collectivités territoriales à l'article L5211-28-4, prévoit la possibilité de mettre en place une dotation de solidarité entre des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre lorsqu'une zone d'activités économiques est située en toute ou partie sur le territoire d'un des EPCI, et que les EPCI concernés sont limitrophes et sans discontinuité territoriale, ce qui est le cas entre la CABBALR et la CALL.

Cette dotation de solidarité est répartie librement par le conseil communautaire de l'EPCI d'implantation de cette zone d'activités économiques avec des critères tenant compte majoritairement de l'écart de revenu par habitant et de l'insuffisance de potentiel financier ou fiscal. Ces deux critères sont pondérés par la population. Ils doivent justifier au moins 35% de la répartition du montant total de la dotation de solidarité.

Une fois déduite la part revenant au SIZIAF compte tenu de sa contribution au soutien de ce projet, il est proposé que le produit de fiscalité locale généré par cette implantation soit réparti entre les 2 communautés comme suit :

- A hauteur de 65% au prorata des aides économiques apportées par les 2 communautés d'agglomération dans le projet, à savoir 9 M€ pour la CALL (43%) et 12 M€ pour la CABBALR (57%)
- A hauteur de 35% de manière inversement proportionnelle à l'écart au revenu par habitant de chaque communauté par rapport au revenu moyen par habitant des 2 communautés à l'écart au potentiel fiscal par habitant de chaque communauté par rapport au potentiel fiscal moyen par habitant des 2 communautés, ces 2 critères étant pondérés de la part de population de chaque communauté dans la population totale des 2 communautés

Sur la base de la connaissance actuelle du projet, le premier partage de fiscalité devrait intervenir à horizon 2023. A cette date, le mode de calcul du potentiel fiscal aura été revu suite à la suppression de la taxe d'habitation et son remplacement par de nouvelles ressources fiscales perçues par les communautés (TVA) et les communes (foncier bâti départemental). Sauf mécanisme correcteur introduit par la loi, la dotation de solidarité intercommunautaire fera l'objet d'un ajustement en faveur de la CABBALR à hauteur des pertes de dotations d'Etat qu'entraîne la non prise en compte des reversements de la CABBALR à la CALL dans le calcul des potentiels financiers et fiscaux de la CABBALR et de ses communes membres.

L'objet de la présente délibération est de poser les modalités de répartition du produit de fiscalité locale généré par cette implantation. Ce produit de la fiscalité locale sera affecté à la couverture de l'aide

accordée par ces deux communautés à ce projet d'implantation et au financement des charges qu'il génère pour les deux collectivités. On rappellera qu'une forte proportion des salariés de la zone d'activités économiques du Parc des Industries Artois-France provienne du territoire de la CALL.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-28-4, introduit par la loi de finances initiale 2020,

Vu la délibération du 12/12/2019 du Conseil Régional des Hauts de France,

Vu la délibération n°171219_D060 du 17/12/2019 du Conseil Communautaire de la CALL,

Vu la délibération du 18/12/2019 du Conseil Communautaire de la CABBALR.

Considérant la nécessité de prévoir un retour de fiscalité locale vers la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin au regard de sa participation au financement du projet d'une implantation industrielle destinée à la production de batteries pour les véhicules électriques sur la zone d'activités économiques Artois Flandre, située sur le territoire de la communauté d'agglomération de Béthune Bruay, Lys, Romane (CABBALR), limitrophe du territoire de la CALL.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Finances et de l'Administration Générale du 20/01/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président de la CALL à signer la convention jointe relative à la mise en place d'une dotation de solidarité intercommunautaire, en lien avec l'implantation d'une usine de fabrication de batteries destinées aux véhicules électriques sur le parc des industries « Artois Flandres » avec une prise d'effet de cette délibération dès génération d'un produit fiscal (foncier bâti/cotisation sur la valeur ajoutée/ cotisation foncière sur les entreprises) issu de cette implantation.

Dit que les crédits seront budgétés au Budget Principal du Budget Primitif dès qu'un produit fiscal aura été généré par cette implantation.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 8 représentés sur 96 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Madame Laurence WATTIEZ, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Rose-May SCHIAVON, Monsieur Pierre CHERET, Madame Martine VANDEVOORDE, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Pierre LACHERIE, Madame Martine CZEKALOWSKI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Antoine IBBA, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Naceira VINCENT, Madame Katia BRETON, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Samia GACI, Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Françoise HAUTECOEUR, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Roger FRUCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre DAMAGEUX, Monsieur Alain COURAULT, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alexandre D'ANDREA, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Alain ROGER, Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Madame Sylvie TAPELLA, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 8

Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Luc DAUCHY à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Hélène CORRE à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Katia BRETON, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Sébastien OGEZ à Madame Sylvie TAPELLA

Absent(s) excusé(s) : 21

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Serge POIX, Monsieur Bruno TRONI, Madame Dominique FALIVA, Monsieur José EVRARD, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES, Monsieur Arnaud SANCHEZ, Madame Sophie GAUTHY, Monsieur Hugues SION, Madame Mina OUBALAAID, Monsieur Bertrand NAGLIK, Madame Rose-Marie JULLIARD, Monsieur Daniel TOP, Madame Sylvie DUPUIS, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Laurence DEPOORTER, Monsieur Patrick CAMBRAY, Monsieur Joël BERNARD, Monsieur Nicolas BAYS, Monsieur Christophe DRUELLES

C060220_D033

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Acquisition d'un bâtiment tertiaire du village d'entreprises à Sallaumines

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin souhaite s'affirmer comme une nouvelle destination tertiaire à l'échelle des Hauts de France, induisant ainsi la nécessité d'enrichir et de diversifier une offre de locaux d'activités et de bureaux destinée à accueillir les TPE et PME du territoire à leurs différents stades de développement.

Cette volonté a été réaffirmée par la délibération de principe relative à la « Politique communautaire en matière d'immobilier d'entreprises et tertiaires » adoptée par le Conseil Communautaire du 17 décembre 2019.

En complément des pépinières d'entreprises de Liévin et de Loos-en-Gohelle, ou de l'immeuble de bureaux Sirius à Lens, notre intercommunalité a l'opportunité aujourd'hui d'acquérir un bâtiment tertiaire, situé dans le village d'entreprises installé Parc d'activités de la Galance, sur le territoire de la commune de Sallaumines.

Cet ensemble immobilier, dénommé « bâtiment A1 » et appartenant à territoire 62, est un espace de bureaux sur deux niveaux d'une contenance de 784 m² disposant de 24 places de parking.

Le bien, cadastré section AB numéros 881 et 901 à 908 à Sallaumines, serait acquis moyennant le prix de 687 600 € H.T., soit 10 % en dessous de l'estimation rendue par la Direction Immobilière de l'État en date du 22 janvier 2020.

Tous les frais (Notaire, Géomètre, TVA les cas échéant,...) seraient supportés par l'établissement intercommunal.

Cette acquisition serait réalisée sous réserve du vote des crédits correspondants lors de l'adoption du prochain Budget Supplémentaire.

Vu l'avis référencé 2020-771V0014 de la Direction Immobilière de l'État en date du 22 janvier 2020,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec la SEM Territoires 62, dont le siège est situé 2 rue Joseph-Marie Jacquard à Liévin (62800), ou toute personne physique ou morale s'y substituant, la promesse réciproque de vente et d'achat ainsi que l'acte d'acquisition relatifs à un ensemble immobilier désigné « bâtiment A1 », représentant 784 m² de bâti sur une emprise de 1 445 m² cadastrée section AB n^{os} 881 et 901 à 908 à Sallaumines, moyennant le prix de 687 600 € H.T., soit 10 % en dessous de l'estimation rendue par la Direction Immobilière de l'État en date du 22 janvier 2020, ainsi que tous les actes subséquents.

Cette acquisition serait réalisée sous réserve du vote des crédits correspondants lors de l'adoption du prochain Budget Supplémentaire.

Tous les frais (Notaire, Géomètre, TVA le cas échéant,...) seront supportés par l'acquéreur.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 8 représentés sur 96 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Yves TERLAT, Madame Laurence WATTIEZ, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Rose-May SCHIAVON, Monsieur Pierre CHERET, Madame Martine VANDEVOORDE, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Pierre LACHERIE, Madame Martine CZEKALOWSKI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Pierre THIRION, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Antoine IBBA, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Naceira VINCENT, Madame Katia BRETON, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Martine GERMA, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Samia GACI, Monsieur Edmond GOGUILLON, Madame Françoise HAUTECOEUR, Monsieur Jean-Bernard MACQUART, Monsieur Roger FRUCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre DAMAGEUX, Monsieur Alain COURAULT, Madame Catherine BECART, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alexandre D'ANDREA, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Alain ROGER, Madame Valérie DELVALLEZ, Madame Maryvonne POULAIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Didier DRECQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Madame Sylvie TAPELLA, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Evelyne NACHEL, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 8

Monsieur Jean HERMAND à Monsieur Jean-Pierre THIRION, Madame Donata HOCHART à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-Luc DAUCHY à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Hélène CORRE à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Philippe RAYTER à Madame Katia BRETON, Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Sébastien OGEZ à Madame Sylvie TAPELLA

Absent(s) excusé(s) : 21

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Serge POIX, Monsieur Bruno TRONI, Madame Dominique FALIVA, Monsieur José EVRARD, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES, Monsieur Arnaud SANCHEZ, Madame Sophie GAUTHY, Monsieur Hugues SION, Madame Mina OUBALAAID, Monsieur Bertrand NAGLIK, Madame Rose-Marie JULLIARD, Monsieur Daniel TOP, Madame Sylvie DUPUIS, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Laurence DEPOORTER, Monsieur Patrick CAMBRAY, Monsieur Joël BERNARD, Monsieur Nicolas BAYS, Monsieur Christophe DRUELLES

C060220_D034

MOTION

NON AUX FERMETURES DE TRESORERIES !

Motion de soutien présentée par les élus du Groupe Socialiste, Verts et Apparentés, les élus du Groupe Républicain, les élus du Groupe Communiste et Républicain de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN

« Un pas en avant, deux pas en arrière » ! Il n'y a pas d'autres expressions pour faire part de notre réaction sur la volonté du Gouvernement de renforcer l'action publique de proximité.

Alors que le Ministre des Comptes et de l'Action Publique vient d'annoncer que Lens accueillera prochainement des services décentralisés de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), et nous ne pouvons que nous réjouir de cette initiative, il est envisagé de modifier la présence territoriale de la Direction Départementale des Finances Publiques dans notre Département, ainsi que les compétences des différents centres de finances publiques. Cherchez l'erreur !

Si nous avons bien conscience de la nécessaire évolution des missions des services des Finances Publiques, du fait de la dématérialisation des démarches et des récentes réformes fiscales, nous nous inquiétons de ses conséquences pour nos concitoyens et nos communes.

En premier lieu, pour leur accès aux services qui leur sont actuellement apportés en proximité. En effet, le taux d'équipement des ménages de notre agglomération en véhicule est extrêmement faible, la desserte en transports en commun (réseau TADAO et/ou SNCF) pour rejoindre le centre des impôts de Lens imposant un trajet de plus d'une heure pour s'y rendre et autant pour en revenir. Qui plus est, l'illectronisme est très prégnant chez nos populations qui ont besoin d'un accompagnement.

Nous nous inquiétons en second lieu pour les collectivités qui bénéficient des missions de conseil et de contrôle des trésoriers et de leurs équipes. D'un point de vue plus général, nous considérons que c'est un nouveau « coup dur » porté par l'État au Service Public, alors que notre territoire souffre d'un manque chronique de moyens humains dans les différentes fonctions publiques régaliennes : Éducation nationale, Santé, Police, Justice...

Enfin, nous n'oublions pas le sort des agents touchés par cette réorganisation, lesquels ont contribué à la création de la Direction Générale des Finances Publiques en 2008 et l'évolution de leurs missions.

Nous sommes convaincus que les trésoreries de notre territoire, et leurs équipes, peuvent proposer de nouvelles missions à nos concitoyens, et apporter de nouvelles expertises à nos collectivités qui sont confrontées à un environnement légal et réglementaire de plus en plus complexe (achats publics, recherches de financements, ...).

Nous nous inquiétons également de l'impact social et humain de la prochaine mise en œuvre du paiement des impôts et amendes dans les bureaux de tabac, qui ne pourront garantir aucune confidentialité aux usagers.

Considérant que la présence de l'État, par la forme de ses services publics, est primordiale au sein de notre territoire pour nos populations et collectivités,

Considérant que la mise en place d'accueils de proximité aux contours flous (horaires d'ouverture, compétences, ...) n'est que le préliminaire à une concentration exacerbée des compétences et à une fermeture prochaine des lieux d'accueil de proximité.

C'est pourquoi, les élus du Groupe Socialiste, Verts et Apparentés, les élus du Groupe Républicain, les élus du Groupe Communiste et Républicain de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN :

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **Exigent** de l'État, par l'intermédiaire de la Direction Départementale des Finances Publiques, que les implantations actuelles des trésoreries soient maintenues, de même que leurs compétences.

- **Exigent** à ce qu'une véritable concertation avec les élus du territoire soit opérée. C'est d'ailleurs dans cet esprit que le Président de la République s'est adressé dans une récente correspondance adressée à tous les Maires. **Les élus locaux méritent le respect autant que ceux qui gouvernent le revendiquent.**

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.